



# Candidature du PETR du Doubs central au programme européen LEADER 2023-2027

*Construire un territoire attractif, résilient et solidaire*





## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>A. Première partie : le territoire et la stratégie</b> .....	<b>2</b>
A.1. Diagnostic du territoire .....	2
A.1.1. Le PETR du Doubs central, structure porteuse de la candidature LEADER 2023-2027 .....	3
A.1.2. Des services et équipements présents mais qui s'éloignent des habitants .....	6
A.1.3. Un modèle d'urbanisme à renouveler pour répondre aux besoins de la population et aux enjeux climatiques .....	7
A.1.4. Pour une gestion durable des multiples ressources .....	8
A.1.5. L'impact du changement climatique et la nécessité de s'y adapter .....	9
<b>B. Deuxième partie : la gouvernance</b> .....	<b>12</b>
B.1. Le processus d'implication des acteurs du territoire lors de l'élaboration de la candidature .....	12
B.2. Le processus d'implication des acteurs du territoire dans mise en œuvre et le suivi des projets .....	13
B.3. Le comité de programmation .....	13
B.4. Échanges de pratiques et partage d'expérience .....	14
<b>C. Troisième partie : le plan d'actions</b> .....	<b>15</b>
<b>D. Quatrième partie : la maquette financière, le pilotage et l'évaluation</b> .....	<b>16</b>
D.1. Maquette financière .....	16
D.2. Accompagnement des projets et pilotage de la stratégie .....	16
D.3. Communication et diffusion .....	18
<b>Conclusion</b> .....	<b>20</b>
<b>Liste des annexes</b> .....	<b>20</b>



## Préambule

Le PETR<sup>1</sup> du Doubs central est motivé à poursuivre la dynamique LEADER à travers une nouvelle candidature. Cette candidature a été souhaité :

- en continuité de la précédente en gardant une grande partie des membres du comité de programmation qui se sont impliqués dans le programme 2014-2022 mais également certaines conditions d'admissibilité des fiches-actions relatives à nos ambitions de développement et de promotion de la filière forêt-bois ;
- en expansion par rapport au programme 2014-2022, sur la question de l'adaptation au changement climatique qui, cette fois, est intégrée de manière transversale dans la stratégie du Groupe d'Action Locale pour être plus vertueux.

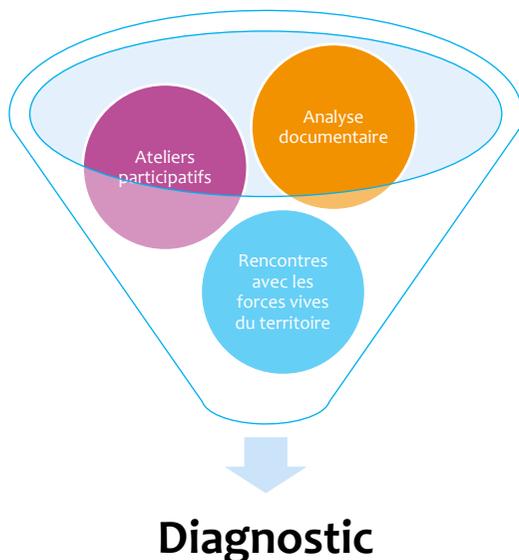
## A. Première partie : le territoire et la stratégie

Depuis 2022, le PETR du Doubs central redéfinit son Projet de territoire avec une stratégie socle qu'il peut décliner par thématique (mobilité, santé, aménagement du territoire) ou par programme (dont FEADER, FEDER -FSE, FEDER rural, contrat de territoire).

Dans le cadre de cette candidature, le diagnostic de territoire a été construit en combinant une analyse documentaire et une démarche de concertation.

### A.1. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Ce portrait du Doubs central résulte d'un travail de diagnostic exhaustif mais seules les données socio-démographiques, économiques, patrimoniales, de présentation du territoire ainsi que les données relatives à la stratégie LEADER seront développées dans la candidature.



Le diagnostic de territoire s'est articulé en deux temps : une phase d'analyse documentaire et une phase de concertation.

Cette première phase de recensement et d'analyse s'est principalement appuyée sur des données issues d'études et de démarches récentes ou en cours mises en place par le PETR telles que son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de révision, son étude stratégique de mobilité, son diagnostic de santé établi pour son Contrat Local de Santé et son diagnostic territorial des vulnérabilités (outil TACCT de l'ADEME). Cette première phase s'appuie également sur les données du SRADDET, des CRTE des trois communautés de communes et de la note de préconisation réalisée à la suite des ateliers « Adaptation au Changement Climatique » menés sur le territoire en partenariat avec Alterre. Ces différentes études ont été élaborées et co-construites de façon ascendante, en concertation avec les acteurs locaux du territoire et de nombreux partenaires techniques lors de différents temps d'échanges dédiés (ateliers thématiques, comités techniques, etc.).

Enfin, ce diagnostic a été partagé, complété, ajusté et validé en concertation avec les forces vives du territoire tout au long du processus et lors d'un séminaire. Cette seconde phase sera développée en partie B.1., lorsque sera traitée la question de l'implication des acteurs dans l'élaboration de la candidature.

*La construction du diagnostic de territoire, entre documentation et concertation*

<sup>1</sup> Une liste des sigles et abréviations se trouve en annexe 4

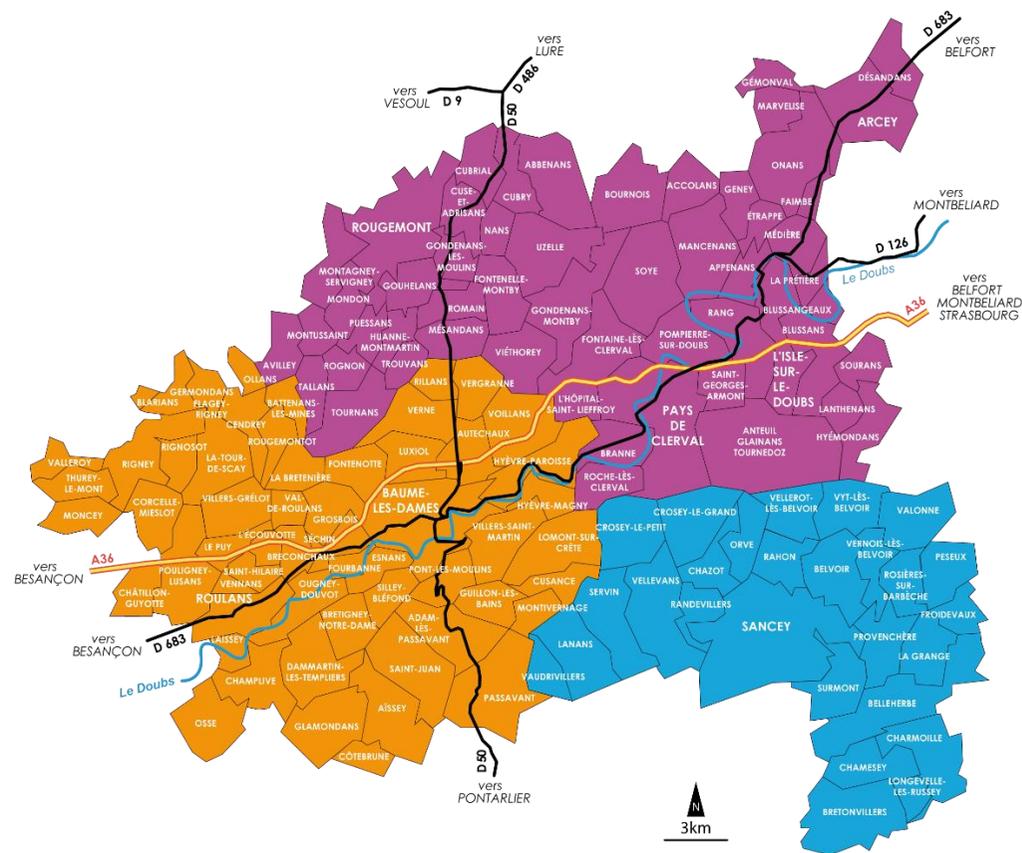


### A.1.1. Le PETR du Doubs central, structure porteuse de la candidature LEADER 2023-2027

Le PETR du Doubs central est un établissement public dont le périmètre se situe dans un territoire à dominante rurale entre les agglomérations de Besançon et de Montbéliard.

Il est traversé d'Est en Ouest par la vallée du Doubs, l'autoroute A36, la RD 683 et la ligne TER Besançon-Belfort. Il est bordé au Nord par la vallée de l'Ognon et la Haute-Saône, et au Sud par le massif du Jura.

Présentation du PETR du Doubs Central	
<b>Structure porteuse</b>	PETR du Doubs central 1 place Jean Moulin - BP 42027 25112 Baume les Dames Cedex Tél : 03 81 84 42 48 <a href="mailto:contact@doubscentral.org">contact@doubscentral.org</a> <a href="https://www.doubscentral.org/">https://www.doubscentral.org/</a>
<b>Localisation</b>	<b>Région :</b> Bourgogne-Franche-Comté <b>Département :</b> Doubs
<b>Superficie</b>	970 km <sup>2</sup>
<b>Habitants</b>	38 372 (soit 40 habitants/km <sup>2</sup> )
<b>Organisation territoriale</b>	<b>3 Communautés de communes (CC)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 139 communes</li> <li>• 8 polarités</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CC des 2 Vallées Vertes (CC2VV)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 54 communes</li> <li>○ 16 293 habitants</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CC du Doubs Baumois (CCDB)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 58 communes</li> <li>○ 16 167 habitants</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CC du Pays de Sancey – Belleherbe (CCPSB)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 27 communes</li> <li>○ 5 488 habitants</li> </ul> </li> </ul>
<b>Emplois</b>	10 118 emplois sur place
<b>Occupation du sol</b>	Espaces artificialisés : 4,4 % Espaces naturels : 1,3 % Espaces agricoles : 46,7 % Espaces forestiers : 47,6 %





## Démographie

Avec environ 38 500 habitants pour 139 communes<sup>2</sup>, le Doubs central est un territoire peu dense, où les espaces agricoles et forestiers tiennent une place prépondérante dans les paysages.

Son armature urbaine se structure autour de 8 bourgs centres : Baume les Dames, l'Isle sur le Doubs, Arcey, Sancey, Pays de Clerval, Roulans, Rougemont et Belleherbe. Ces communes pèsent près de 40% de la population totale du territoire. Parmi les 139 communes du Doubs central, 94 comptent moins de 200 habitants (68% des communes pour 28% de la population totale) et 38 ont une population comprise entre 200 et 1 000 habitants, attestant bien là du caractère rural du PETR. Baume les Dames et l'Isle-sur-le-Doubs sont les seules communes pouvant être qualifiées de villes avec respectivement environ 5 000 et 3 000 habitants.

Le territoire du Doubs central observe une augmentation progressive de sa croissance démographique avec toutefois un léger ralentissement entre 2011 – 2016. Cependant, cette dynamique masque des évolutions différentes au sein du territoire avec un déclin démographique dans certains villages au cœur du Doubs central ou, à l'inverse, une croissance démographique sur le secteur de Sancey-Belleherbe ou en périphérie des agglomérations voisines. De même, hormis pour Arcey et Roulans, les bourgs-centres du territoire peinent à maintenir leur population.

La population du PETR accuse un vieillissement certain, le phénomène s'avérant plus marqué dans le Doubs central que sur l'ensemble du département puisque :

- le territoire est caractérisé par une population plutôt âgée avec peu de jeunes de 20 à 39 ans en comparaison avec les moyennes départementale et régionale tandis que la part des 40 à 64 ans est plus importante.
- Dans le même temps, la proportion des plus jeunes se stabilise sur le territoire mais ne suffit pas à contenir le phénomène de vieillissement de la population. Avec 25% de moins de 20 ans contre 28% de plus de 60 ans, le territoire détient désormais un indice de jeunesse (IJ, permettant de mesurer l'évolution du vieillissement de la population) inférieur à 1 (0,83 en 2018 contre 1,09 en 2008) attestant d'un vieillissement de la population plus rapide qu'au niveau départemental (0,98 en 2018 contre 1,2 en 2008).

Parallèlement à ce constat, il est observé un desserrement de la taille des ménages avec une augmentation des personnes seules ou des familles monoparentales, impliquant de nouveaux besoins dans plusieurs domaines.

**Enjeux socio-démographiques** : Le territoire du Doubs central étant peu densément peuplé, les services et équipements se retrouvent éloignés de la population créant ainsi une dépendance à la voiture thermique et à l'autosolisme. Une réflexion doit également être menée sur le maintien et la diversification des services à destination de l'ensemble des catégories de population (scolaire et périscolaire, aide à domicile, etc.) notamment du fait de la hausse de la part des habitants rencontrant des problèmes de mobilité ou d'autonomie (population vieillissante, précaire, non pourvue de moyen de transport, etc.).

L'évolution de la taille et des types de ménages nécessite de mener une réflexion sur l'évolution de l'offre et des besoins en matière de logements, souvent devenus non adaptés (trop grands, vieillissants, énergivores, etc.) ou d'équipements. Enfin, La croissance progressive de la part des personnes retraitées interroge quant à l'attractivité du territoire et au renouvellement de sa population.

## Emplois et revenus

**Les profils socio-professionnels des personnes de plus de 15 ans s'équilibrent différemment depuis les années 2000, avec une prégnance de plus en plus forte des retraités.** La part des retraités est la plus importante à l'échelle du Doubs central, soit 31% des actifs résidents. Malgré une part toujours inférieure à celle du département, les professions intermédiaires augmentent de manière significative (+2%) sur le territoire. A l'inverse, la part des ouvriers et celle des employés tend à baisser, notamment dans les villages où la baisse des employés est significative. Les agriculteurs exploitants, artisans – commerçants et cadres se maintiennent.

Le Doubs central est marqué par des économies diversifiées : industrie, agriculture, foresterie, tourisme, économie résidentielle... Cependant, étant donné son positionnement géographique entre les agglomérations de Besançon et de Montbéliard-Belfort, il voit diminuer la part de sa population active y compris dans les bourgs-centres.

<sup>2</sup> La liste des communes est disponible en annexe 3



Effectivement, les actifs se tournent majoritairement vers les bassins d'emplois externes en particulier bisontin, générant une certaine résidentialisation de nombreuses communes.

On observe ainsi une vocation résidentielle des villages et, dans tout le territoire, un vieillissement de la population active corrélé à un départ de jeunes actifs et de population qualifiée (forte attractivité des agglomérations voisines). De fait, certaines entreprises localisées sur le Doubs central rencontrent des difficultés de recrutement de profils qualifiés et/ou de « fidélisation » de ses salariés. L'ancrage des actifs des catégories sociales et professionnelles supérieures sur le territoire est parfois difficile.

Cette situation témoigne bien d'une certaine fragilité du territoire en termes d'attractivité. Ceci impacte le revenu médian de la population du Doubs central qui est bien inférieur aux moyennes départementale et régionale : 20 730€ sur le Doubs central contre 21 900€ dans le Doubs.

**Enjeux économiques :** Le fait que de plus en plus d'actifs travaillent dans les villes et habitent dans les villages accroît les problématiques de déplacement domicile-travail. Également, les communes et principalement les villages ont tendance à se résidentialiser créant ainsi une problématique de « villages dortoirs ». La mise en place d'une politique d'accueil grâce à des projets d'habitat diversifiés, la revitalisation des bourgs-centres et des bourgs-gares, ainsi que le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle, représentent donc une opportunité pour favoriser l'installation de population active à court-moyen terme dans les bourgs et dynamiser l'économie locale en consommant sur le territoire.

## Patrimoine

Le Doubs central présente une diversité de paysages remarquables, ceux-ci résultent de son positionnement en tant que « porte d'entrée » du massif du Jura et du nouveau Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, mais aussi de la présence de cours d'eau (Doubs, Ognon, Cusancin, Dessoubre) qui ont structuré un relief très particulier.

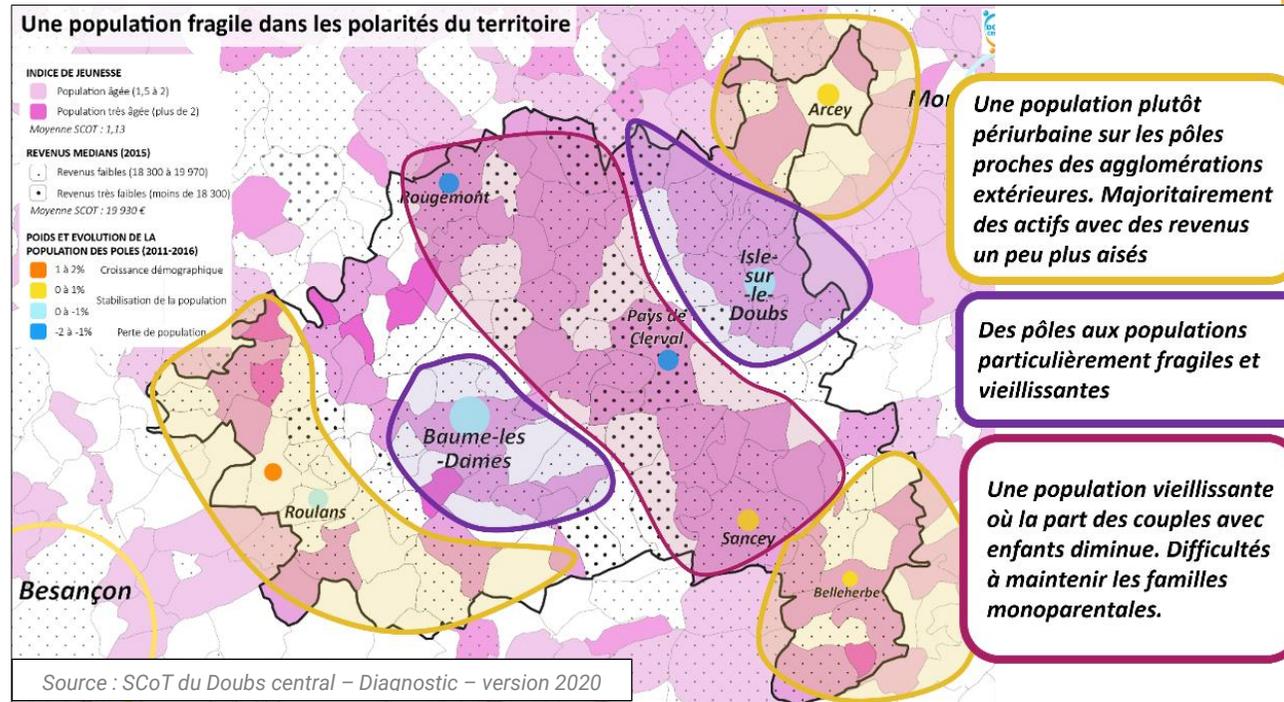
7 grandes unités paysagères sont ainsi recensées, présentant des ambiances particulières et proposant un cadre de vie de qualité qu'il convient de préserver et valoriser. Plusieurs grands ensembles paysagers remarquables constituent ainsi des facteurs d'attractivité résidentielle et touristique. Le patrimoine naturel du Doubs central est par ailleurs marqué par plusieurs sites ou espaces protégés (Natura 2000, ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles, etc.), représentant près de 15% de sa superficie.

Plusieurs bourgs-centres ou villages du territoire comptent un patrimoine urbain spécifique de qualité qu'il convient également de protéger et mettre en valeur. 3 communes (Baume-les-Dames, Rougemont et Belvoir) sont à ce titre reconnues Petites Cités de Caractère.

**Enjeux relatifs au patrimoine :** La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain du territoire constitue un enjeu important. Cet enjeu est renforcé par les différentes pressions passées liées aux dynamiques d'urbanisation et face au changement climatique qui risquent de modifier la charpente paysagère du territoire. La mise en lumière des qualités paysagères et une politique de revitalisation qualitative et intégrée des centres-bourgs constitueront donc des éléments de réponse incontournables face à ces enjeux.

## Carte de synthèse du volet socio-démographique

La carte ci-dessous résume l'ensemble des enjeux socio-démographique et de revenu du territoire.



### A.1.2. Des services et équipements présents mais qui s'éloignent des habitants

Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de revitalisation des bourgs-centres</li> <li>Service de Transport à la demande TADOU</li> <li>Présence de 4 haltes ferroviaires</li> <li>Bon maillage des Établissements France Services</li> <li>Développement de synergie et de coopération entre professionnels de santé (CPTS) attirant de jeunes médecins (maison de santé)</li> <li>Quelques équipements culturels, de sport et de loisirs de qualité</li> <li>Animations locales réparties sur le territoire soutenues par un tissu associatif important</li> <li>Présence d'un lycée professionnel</li> <li>Déploiement du très haut débit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande de la population de consommer plus local</li> <li>Prise de compétence mobilité par le PETR pour un périmètre d'AOM plus large et efficient</li> <li>Projet de lycée polyvalent (filiales professionnelles et générales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre et équipements insuffisants, parfois vieillissants et inégalement répartis dans certains domaines (santé, services administratifs, mobilité, jeunesse, sport et loisirs, ...)</li> <li>Difficultés de mobilité pour certains habitants dans l'accès aux services et équipements (absence de service ou de moyens de mobilité)</li> <li>Gares non équipées de guichet</li> <li>Revenu moyen de la population bas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vieillessement de la population</li> <li>Usure du bénévolat</li> <li>Services et équipements existants avec des difficultés de pérennité</li> <li>Inflation</li> <li>Difficultés à recruter</li> </ul>



**Enjeux relatifs aux services à la population** : Afin de répondre aux besoins des habitants et de maintenir l'attractivité du territoire pour les populations nouvelles, il existe un réel enjeu de soutien à l'offre existante dans les villes et bourgs mais également à leur diversification et modernisation. Ces services permettent de répondre aux besoins des habitants tout en limitant leurs déplacements vers les agglomérations limitrophes.

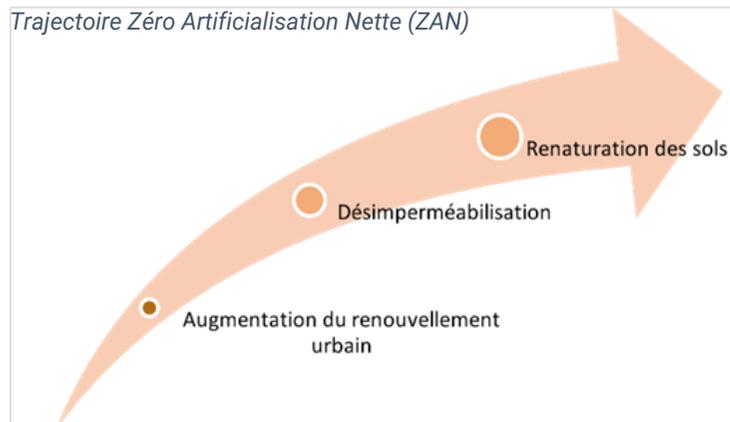
Le maintien de l'offre de proximité dans les villages constitue également un enjeu fort, en particulier pour les services scolaires, les commerces de première nécessité, les structures multi-services. Le développement des services itinérants, s'inscrivant dans une logique « d'aller vers » et répondant ainsi aux besoins des populations les moins mobiles pourrait constituer une alternative intéressante.

Le PETR devra également répondre à l'enjeu de la demande alimentaire en temps de crise, et notamment au développement de services d'autoproduction dans un objectif de résilience.

### A.1.3. Un modèle d'urbanisme à renouveler pour répondre aux besoins de la population et aux enjeux climatiques

Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de revitalisation (AMI, ORT/Petites Villes de demain, CRR...) en cours</li> <li>Partenariat avec la MHD du Doubs</li> <li>Nombreux projets de rénovation et préservation du patrimoine rural</li> <li>Nombreux projets d'aires de jeux pluri-générationnelles développant le lien social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désimperméabilisation / revégétalisation de certains espaces</li> <li>Politiques de l'habitat : OPAH...</li> <li>Prix de l'immobilier relativement accessible</li> <li>Potentiels de requalification/renouvellement en tissu urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre important de logements vacants</li> <li>Manque de diversification dans l'offre de logements</li> <li>Étalement urbain</li> <li>Nombreux logements énergivores et/ou dégradés</li> <li>Revenus moyens de la population bas</li> <li>Présence d'îlots de chaleur</li> <li>Imperméabilisation des sols et manque d'espaces verts : espaces parfois peu conviviaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parc de logements vieillissant/peu adaptés aux besoins nouveaux liés à l'évolution de la population (dessalement des ménages, vieillissement, primo accédants...)</li> <li>Inflation</li> <li>Déficit en eau dans certaines communes</li> <li>Forte dépendance aux énergies fossiles dans l'habitat</li> <li>Vigilance à avoir sur l'aspect "villages dortoirs"</li> <li>Place minimale aux piétons et cycles dans l'aménagement urbain du quotidien</li> </ul>

Trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



**Enjeux relatifs à l'urbanisme** : En compatibilité avec les orientations définies dans le SRADDET de la Région et du SCoT du Doubs central, les problématiques de sobriété foncière, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique deviennent centrales dans les politiques d'aménagement. S'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), favoriser la désimperméabilisation des sols et la nature en ville, ou lutter contre les passoires énergétiques sont autant d'enjeux à relever pour le territoire. En matière de logements, il est primordial de développer une offre adaptée aux nouveaux besoins liés à l'évolution de la population (dessalement des ménages, vieillissement en la diversifiant et en requalifiant les logements existants). C'est dans cette optique que le Doubs central s'inscrira dans les objectifs visant à redynamiser les bourgs-centres pour renforcer son armature urbaine ainsi que les centres-bourgs des communes du territoire.



### A.1.4. Pour une gestion durable des multiples ressources

Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Abondance de la ressource forestière</li> <li>Proportion importante de forêt publique (68%)</li> <li>Existence d'un potentiel écologique, économique et sociétal de la forêt</li> <li>Ensembles paysagers et architecturaux remarquables</li> <li>Nombreuses zones faisant l'objet de protections spécifiques</li> <li>Nombreuses associations de protection de l'environnement sur le territoire</li> <li>Paysages et ressources naturelles constituant des facteurs d'attractivité résidentielle et touristique</li> <li>Ressorcerie locale</li> <li>AMI Bien sans maître</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de pôle d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire</li> <li>Economie forestière qui représente un potentiel et pourvoyeuse d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fort morcellement de la forêt privée</li> <li>Manque de connaissance et d'attractivité de la filière bois et de ses métiers</li> <li>Manque de connaissances des impacts climatiques actuels et futurs sur la forêt</li> <li>Augmentation des surfaces artificialisées</li> <li>Déficit en eau et perte de qualité de l'eau dans certaines communes</li> <li>Pollutions d'origines diverses</li> <li>Certaines pratiques agricoles ayant contribué à une altération écologique des milieux</li> <li>Faible développement de l'économie circulaire sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concurrence des pays étrangers sur le marché du bois</li> <li>Crise sanitaire des bois et forêts entraînant une surexploitation contrainte</li> <li>Risque d'incendies de forêt à moyen terme</li> <li>Aléas climatiques de plus en plus marqués engendrés par le changement climatique</li> <li>Risque de baisse du rechargement des nappes phréatiques</li> <li>Programmes de restauration des cours d'eau difficiles et longs à mettre en place</li> <li>Adaptation au changement climatique freinée par une mauvaise appréciation des risques</li> <li>Rejet de GES lors de la combustion des déchets</li> </ul>

**Enjeux relatifs à la gestion durable des ressources :** Le Doubs central est riche de paysages remarquables et de ressources naturelles locales, cependant le changement climatique engendre de nombreux aléas et représente un fort enjeu sur le territoire du PETR (crise sanitaire, risque d'incendie, déficit et perte de qualité de l'eau, etc.). Les activités humaines, elles aussi, impactent les paysages et les ressources naturelles (imperméabilisation des sols, pratiques agricoles entraînant des répercussions sur les paysages, urbanisation et développement économique avec une incidence sur la charpente paysagère, etc.). La protection et la mise en lumière des qualités paysagères est un enjeu majeur. La forêt, représentant 47% de la superficie du territoire, sa gestion durable et la valorisation et le développement de la filière forêt-bois sont également des enjeux essentiels. Enfin, le nouveau modèle de développement à déployer pour répondre aux nécessaires transitions, implique une meilleure valorisation des déchets produits pour qu'à leur tour ils puissent constituer une ressource nouvelle.



### A.1.5. L'impact du changement climatique et la nécessité de s'y adapter

Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de planification (SRADDET, SCoT...) fixant les objectifs à moyen et long terme pour un développement durable, cohérent et raisonné</li> <li>• Développement des énergies renouvelables et rénovation/constructions exemplaires</li> <li>• Dispositifs en cours ou existants : OPAH, partenariat avec la MHD, CEP, valorisation des CEE, CLS</li> <li>• Bonne connaissance des vulnérabilités du territoire par utilisation de l'outil TACCT de l'ADEME</li> <li>• Territoire engagé dans les transitions : TEPCV, TEPOS, LEADER 2014-2022, CRTE...</li> <li>• Patrimoine naturel très présent et de nombreuses masses d'eau souterraines</li> <li>• Forêt abondante jouant un rôle primordial dans la séquestration carbone</li> <li>• Service de transport à la demande (TADOU) avec optimisation des trajets intégrée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche transversale et intégrée de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques</li> <li>• Développement du mix énergétique avec de nouvelles EnR.</li> <li>• Réflexions autour du développement de technologies innovantes favorisant la transition et l'adaptation</li> <li>• Sensibilisation autour de nouvelles pratiques en lien avec le changement climatique pour assurer la pérennité des ressources</li> <li>• Aides à la rénovation énergétique des logements</li> <li>• Potentiels de requalification/renouvellement urbain limitant l'artificialisation des sols et de nouveaux risques</li> <li>• Intégration plus forte de la nature ordinaire en milieu urbain</li> <li>• Pérennisation de la ressource en bois et structuration et promotion de la filière locale</li> <li>• Anticipation des mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte dépendance aux énergies fossiles pour le résidentiel et le transport</li> <li>• Habitat : parc de logement vieillissant et énergivore</li> <li>• Impacts visibles du changement climatique sur le territoire, notamment au niveau agricole et forestier</li> <li>• Nombreuses vulnérabilités du territoire face aux impacts du changement climatique</li> <li>• Grande vulnérabilité de la ressource en eau liée au milieu karstique</li> <li>• Sécheresses de plus en plus intenses</li> <li>• Crise sanitaire très forte dans la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tensions au niveau de la ressource en eau</li> <li>• Assecs des cours d'eau en période estivale</li> <li>• Territoire soumis à des aléas et risques climatiques de plus en plus marqués (inondations, ruissellement...)</li> <li>• Baisse de production au niveau agricole et dépérissements forestiers</li> <li>• Inconfort thermique dans les logements</li> <li>• Vulnérabilité de la population en matière de santé publique</li> </ul>

**Enjeux climatiques :** Comme énoncé précédemment, le changement climatique représente un enjeu prépondérant sur le territoire du PETR qui va devoir nécessairement faire preuve d'adaptabilité. Cet enjeu est, en plus d'être primordial, transversal à de nombreux autres enjeux. En effet, les réponses à apporter en matière de sobriété (qu'elle soit foncière avec la trajectoire ZAN ou énergétique avec l'objectif de neutralité carbone – ZEN), de résilience ou encore de protection des paysages et des ressources naturelles émanent directement de l'enjeu d'adaptation au changement climatique, impliquant le besoin d'engager un nouveau modèle de développement.

## A.2. LA STRATÉGIE DU GROUPE D'ACTION LOCALE DU DOUBS CENTRAL

Dans le cadre de cette candidature, si le travail est parti d'un diagnostic co-construit qui a permis de mettre en lumière les besoins du territoire, une attention toute particulière a été portée aux différentes lignes de partage avec les autres programmes européens.



Ainsi, le PETER a choisi de positionner sa candidature autour de quatre thématiques proposées dans l'appel à candidature LEADER Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027 :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
- Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères

Afin de traduire ce choix, il a été décidé de développer sa stratégie ciblée autour de trois axes thématiques (hors animation et coopération) :

- Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services à la population
- Favoriser un urbanisme durable répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique
- Favoriser une gestion durable des ressources du territoire

Ces axes sont en concordance avec des réflexions de projets de coopération présentées en troisième partie de cette candidature et qui feront l'objet d'une fiche action spécifique.

Par conséquent, le PETER du Doubs central a fait le choix d'adopter, pour la candidature LEADER 2023-2027, une stratégie qui vise à :

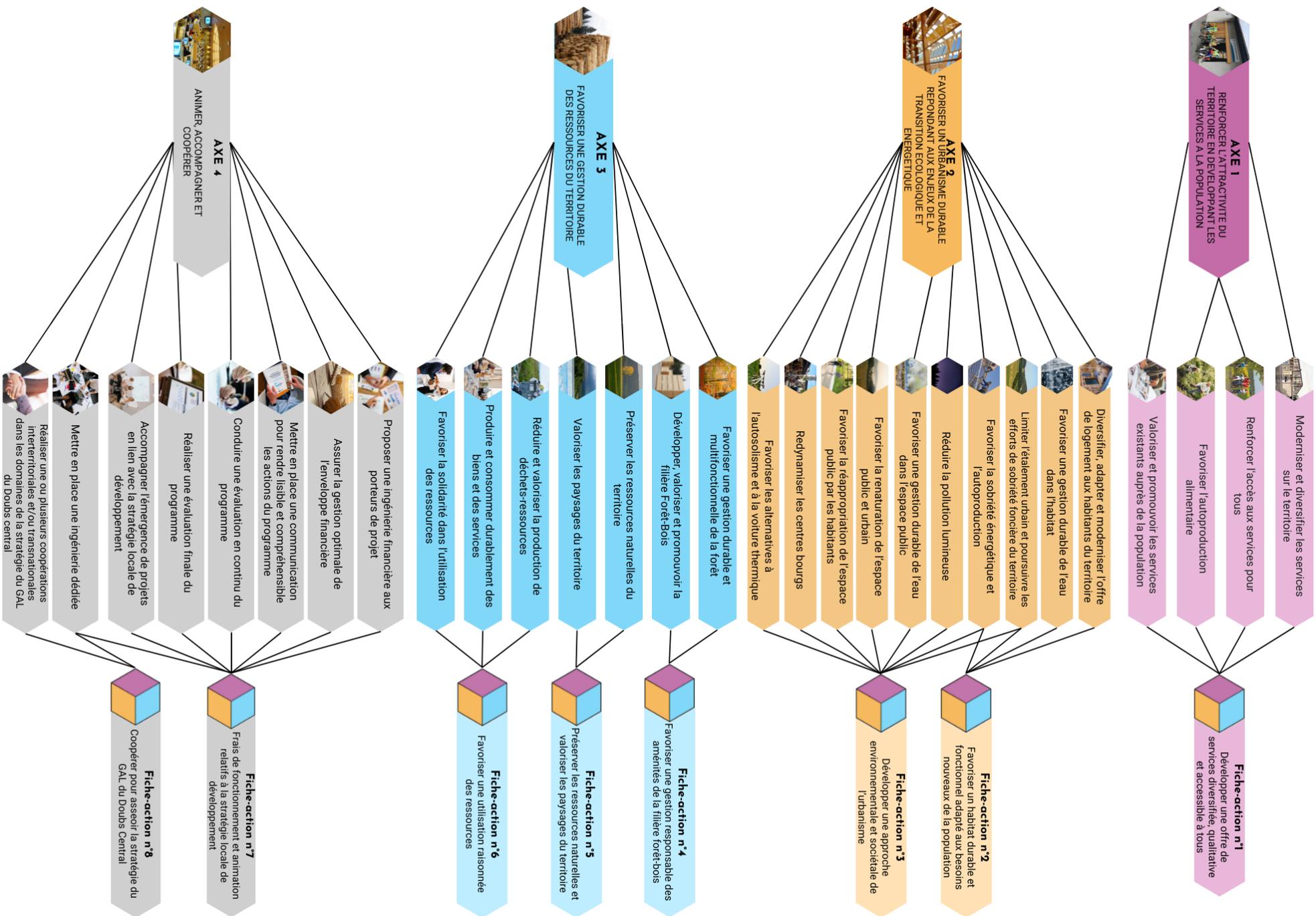
### *« Construire un territoire attractif, résilient et solidaire »*

Le parti pris du PETER pour la stratégie du GAL du Doubs central concernant la question de l'adaptation au changement climatique est d'inclure cette thématique en transversalité dans chacun des axes et chacune des fiches-actions développées.

S'agissant là d'un enjeu fondamental, le PETER n'envisage pas de traiter les autres thématiques choisies sans l'intégrer systématiquement. En effet, que ce soit dans l'état des lieux ou dans les phases de concertation, la question de l'adaptation au changement climatique est apparue comme une préoccupation majeure du territoire.

La transition énergétique et écologique est donc inscrite dans les axes de travail et les objectifs développés par le PETER du Doubs central, qu'il convient d'accompagner. Ainsi, au même titre que d'autres documents stratégiques majeurs pour le territoire comme le SCoT ou le Projet de territoire, le programme LEADER participe à élaborer un socle commun pour l'adaptation au changement climatique du territoire.

En outre, la stratégie du PETER du Doubs central est en adéquation avec les priorités régionales et supra-régionales, notamment avec les orientations définies au sein du SRADDET ou du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027. C'est ainsi que les questions de sobriété foncière et énergétique, d'économie de ressources, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de renforcement de la résilience, d'accessibilité pour tous sont dominantes dans la stratégie du PETER.

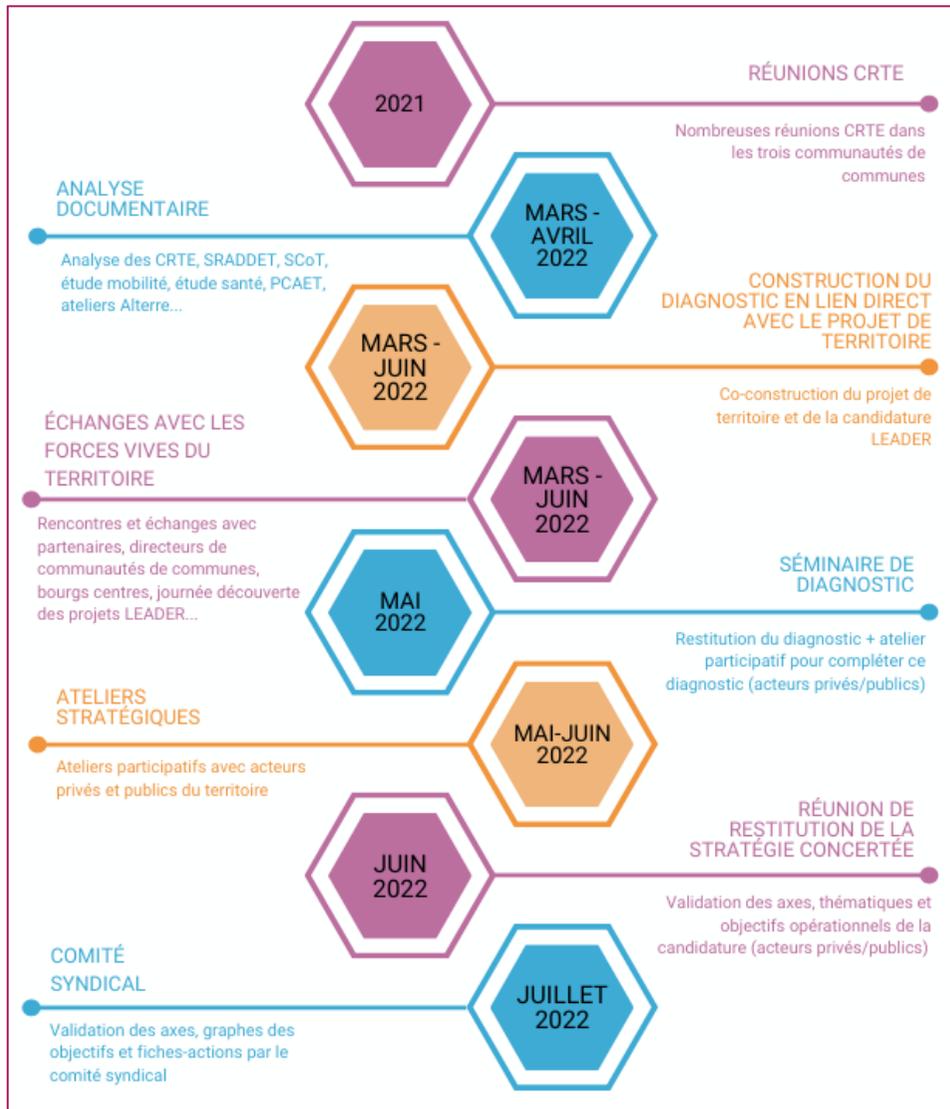




## B. Deuxième partie : la gouvernance

### B.1. LE PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE LORS DE L'ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE

Schéma du processus de concertation pour l'élaboration de la stratégie LEADER



La candidature LEADER du Doubs central a été élaborée en concertation avec :

- les élus du territoire,
- les techniciens des collectivités du territoire (directeurs et chargés de mission),
- les membres du conseil de développement,
- les membres du comité de programmation actuel,
- des partenaires comme France Active Franche-Comté, la CMA, le Réseau de Santé du Doubs central, Les Vergers conservatoires de Baume les Dames,
- des porteurs de projets privés de la programmation actuelle comme l'association « Chez La Pt'ite Suzanne ».

Une journée de découverte des projets accompagnés dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2022 a été organisée sur le territoire début mai 2022. Celle-ci a permis de montrer la plus-value du programme LEADER mais aussi de lancer l'élaboration de la nouvelle candidature.

Ensuite le diagnostic du territoire a été partagé, complété, ajusté et validé lors d'un séminaire le 12 mai avec l'ensemble des acteurs du territoire défini ci-dessus autour, d'un atelier participatif type « World Café ». Ce séminaire a permis d'identifier les quatre thématiques à approfondir dans la stratégie LEADER. Quatre ateliers stratégiques ont suivi afin de co-construire les objectifs stratégiques et opérationnels et d'élaborer le plan d'action. Le 14 juin, lors de la réunion de restitution de la stratégie concertée, les thématiques finales ont été validées ainsi que les objectifs et les grands types d'opération éligibles. Le Comité syndical du 11 juillet 2022 auquel était également invité le Conseil de développement a entériné la stratégie et le plan d'action LEADER.

L'élaboration de la candidature LEADER, construite en lien étroit avec le projet de territoire et le volet rural du FEDER, a fait l'objet d'articles parus dans l'Est Républicain et le bulletin d'information du Doubs central, et de publications Facebook. Cette communication visait à sensibiliser autour de ces démarches mais aussi et surtout à proposer aux personnes intéressées de s'impliquer dans l'élaboration de ces stratégies territoriales.



## B.2. LE PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PROJETS

### Émergence de projets

Des rencontres par thématique, des voyages d'études, des journées de découverte des projets LEADER, les appels à projets mobilisant les acteurs du territoire ainsi que des parutions dans divers médias vont contribuer à l'émergence des projets LEADER.

En plus de cette animation, le PÉTR du Doubs central sait également qu'il pourra, pendant cette phase, compter sur son réseau de partenaires. Les membres du comité de programmation et du conseil de développement, les élus et techniciens des communautés de communes, les chargés de mission des bourgs-centres, les chargés de mission du Département et le conseiller en énergie partagée du SYDED sont autant de relais du programme LEADER actuel et le seront sur le prochain.

### Accompagnement des projets

Le PÉTR du Doubs central a mis en place un **comité technique des financeurs** qui permet au futur maître d'ouvrage de présenter leur projet devant un ensemble de financeurs potentiels et de recueillir leurs avis et conseils éclairés. Ce comité des financeurs dont les objectifs sont notamment de veiller au respect des éco-conditionnalités, d'accroître la qualité du projet, mais également d'optimiser les plans de financement sera systématiquement mobilisé en amont des travaux pour tous les dossiers dont le coût est supérieur à 200 000€.

Un **système de parrainage** entre les membres du comité de programmation et les porteurs de projet sera organisé. Les porteurs bénéficieront alors de l'expertise des membres du comité et ces derniers seront plus impliqués dans l'accompagnement des projets et dans leur amélioration.

Des **voyages d'études** sur le territoire et en dehors seront également proposés afin que les porteurs bénéficient de retour d'expérience d'autres maîtres d'ouvrage. Dans le même esprit, des journées d'échanges entre porteurs seront également mises en place, favorisant ainsi une véritable dynamique de mise en réseau autour de la programmation LEADER.

## B.3. LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

### Composition du comité de programmation

Le choix de la composition du comité de programmation LEADER 2023-2027 répond aux points de vigilance suivants :

- L'équilibre territorial : les membres du comité sont issus de toutes les communautés communes afin que leur rôle d'ambassadeur couvre la totalité du territoire et permette une remontée efficace des projets,
- Les domaines de compétence : les membres envisagés dans la composition du comité de programmation ont un lien direct avec la stratégie territoriale,
- L'implication au sein du comité de programmation 2014-2022 : les membres les plus impliqués lors de la programmation 2014-2022 sont présents pour le programme 2023-2027
- L'ancrage territorial : afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et d'avoir une démarche portée par les acteurs locaux, les membres du comité sont des élus, bénévoles et salariés d'associations, entrepreneurs et habitants du territoire,
- La taille du comité : elle a été réduite afin de faciliter l'implication des membres et d'éviter les problèmes de quorum.

Ainsi, au vu des conditions ci-dessus, le PÉTR du Doubs central envisage le comité de programmation présenté page suivante.



Collège privé			
NOM	Structure	Territoire	Domaine de compétence
M. MARBOEUF <i>Suppléant : M. HENRIOT</i>	Conseil de développement	PETR	Citoyenneté
M. MATTHIEU <i>Suppléant : Mme AFFLARD</i>	Gaïa Rencontres et cultures	CCDB	Développement durable
M. COTTON <i>Suppléant : Mme CHAGUET</i>	Bouge tes Chênes	CC2VV	Développement durable Citoyenneté
Mme. LENGLET <i>Suppléant : Mme BORNE</i>	Les Artistes à la campagne	CCDB	Culture /Enfance/ Jeunesse
Mme. BONNET <i>Suppléante : Mme BLANCHON</i>	Réseau de Santé	PETR	Santé, vieillesse, aide sociale
M. MOUREY <i>Suppléant : M. DAUPHIN</i>	API25	PETR	Insertion, patrimoine
M. PEZEUX <i>Suppléant : à définir</i>	Association locale	CCPSB	Mobilité

Collège public			
NOM	Structure	Territoire	Domaine de compétence
M. VIGREUX <i>Suppléant : à définir</i>	PETR du Doubs central	CCDB	Politique générale
M. GARNIER <i>Suppléant : M. BEAUDREY</i>	PETR du Doubs central	CC2VV	Mobilité
M. CARTIER <i>Suppléant : M. BRAND C.</i>	PETR du Doubs central	CCPSB	Aménagement du territoire
M. PIQUARD <i>Suppléant : M. MAURICE</i>	PETR du Doubs central	CCDB	Filières forêt-bois
M. JANUEL <i>Suppléant : M. ROTH</i>	PETR du Doubs central	CC2VV	Prospective
M. MARTHEY <i>Suppléant : à définir</i>	PETR du Doubs central	CCDB	Transitions
M. BRAND <i>Suppléant : M. GRAIZELY</i>	PETR du Doubs central	CCPSB	Santé

### Un lieu d'échanges, de mobilisation et de réflexion au service de la stratégie LEADER

En début de programme le « Guide pratique pour le démarrage du programme LEADER du Doubs central » sera mis à jour et remis aux membres du Comité de programmation pour qu'ils s'approprient les spécificités du programme européen LEADER. Pour que le comité de programmation joue pleinement son rôle de réflexion sur les orientations prises pour soutenir la stratégie du GAL, plusieurs modalités seront mises en œuvre :

- définition des critères de sélection des projets par les membres réunis en groupe de travail, et ce dès le démarrage du programme,
- parrainage des projets par des membres du comité de programmation. Les parrains volontaires pourront prendre part aux rendez-vous entre l'équipe technique du GAL et le porteur de projet, assister le porteur lors de ses échanges avec des partenaires, etc.
- invitation systématique des membres du comité de programmation aux voyages d'études et d'échanges avec d'autres territoires, aux inaugurations des projets soutenus mais également aux réunions de réseau afin d'appréhender les dispositifs européens dans un contexte plus large,
- instauration d'une journée de découverte des projets soutenus chaque année afin que les membres puissent voir les projets réalisés. De même, une visite de projets sera couplée, dans la mesure du possible, aux réunions du comité de programmation,
- organisation de groupes de travail sur des points particuliers du programme comme la construction des critères de sélection, la coopération, l'évaluation, la communication.

## B.4. ÉCHANGES DE PRATIQUES ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE

### ... auprès des acteurs du territoire

Il est important de communiquer sur les retombées et les plus-values du programme LEADER. Pour cela, la Journée de découverte des projets soutenus sera ouverte aussi bien aux membres du comité de programmation, qu'à ceux du conseil de développement, et qu'aux élus et techniciens du territoire. Des visites de projets exemplaires seront organisées pour les porteurs de projet afin de bénéficier du retour d'expériences de projets déjà menés.



Des outils de communication seront élaborés : newsletter, publication Facebook, page dédiée dans le bulletin d'information du Doubs central, etc. (voir partie D.3)  
Selon les sollicitations qu'il aura, le GAL pourra participer à des réunions de partenaires locaux.

### ... et auprès des autres territoires

Lors de la programmation 2014-2022, le GAL du Doubs central a participé à de nombreux réseaux (Réseau Rural Régional, Leader France, ANPP, réseau inter-GAL Bourgogne-Franche-Comté) et continuera d'y participer sur 2023-2027. Dans le réseau inter-GAL, le GAL du Doubs central est chargé de la Dropbox qui permet le partage d'outils et d'informations entre GAL et a élaboré avec d'autres le contenu d'une des réunions du réseau. Il a été également membre du comité de pilotage sur l'évaluation des programmes LEADER menée par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le GAL du Doubs central est prêt à s'investir de la même manière pour la programmation 2023-2027.

## C. Troisième partie : le plan d'actions

### Un plan d'actions par le territoire, pour le territoire

La stratégie du PETR « Construire un territoire attractif, résilient et solidaire » se décline en 3 axes et six fiches-actions (hors animation et coopération). Ce plan d'actions se veut resserré et en réponse aux besoins du territoire. En effet, comme développé précédemment la thématique de l'adaptation au changement climatique est transversale et se retrouve dans chacune des fiches-actions. Que ce soit par les types d'opérations subventionnables ou par les conditions d'admissibilité, la volonté du PETR est d'aider et de faire émerger des projets prenant en compte les enjeux climatiques.

Le plan d'action avec l'ensemble des fiches est détaillé en annexe 1.

### Un plan d'actions en concertation avec les territoires voisins

Le PETR est habitué à travailler avec ses territoires voisins notamment avec les réunions inter-SCoT, dans le cadre de la mobilité avec le bassin de mobilité ou encore sur la thématique santé avec le réseau des CLS et bien évidemment encore dans le programme LEADER 2014-2022 avec d'autres GAL.

Le travail en réseau est un principe de base du programme européen LEADER. Lors de la programmation 2014-2022, le GAL du Doubs central a déjà commencé ce travail interterritorial. Afin de préparer cette future programmation, des pistes de coopération ont émergé lors d'une réunion qui s'est tenue durant la phase de concertation, le 19 juillet 2022, entre les Pays du département de la Haute-Saône et le PETR du Doubs central.

Les territoires candidats ont partagé leur intérêt pour se rapprocher sur les thèmes suivants :

- l'évaluation des stratégies LEADER,
- la valorisation des voies vertes,
- la promotion des mobilités douces et partagées : événements et outils de communication sur les voies vertes, défi covoiturage,
- le développement et l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire,
- la culture,
- la sensibilisation aux milieux aquatiques et à la biodiversité de la vallée de l'Ognon,
- la sensibilisation à la vulnérabilité des forêts franc-comtoises dû au changement climatique.

Les projets se feront sur la base du volontariat, mais ces réflexions ont permis d'initier une première étape de collaboration en vue d'éventuels projets de coopération fructueux et ambitieux.

Ces thématiques ne préfigurent en aucun cas l'ensemble des pistes de coopération identifiées par chacun des candidats et n'exclut pas l'ouverture à la coopération transnationale, sur ces thématiques comme sur d'autres.



## D. Quatrième partie : la maquette financière, le pilotage et l'évaluation

### D.1. MAQUETTE FINANCIÈRE

La maquette financière proposée s'attache à un équilibre entre les différents axes de la stratégie afin de pouvoir répondre aux orientations définies de manière ciblée et proportionnée.

Orientation stratégique	Fiche-action (n°)	FEADER	Total de la dépense publique (Feader + part nationale)	Cofinancements et dispositifs visés
Axe 1 : renforcer l'attractivité du territoire en développant les services à la population	1 : Développer une offre de services diversifiée, qualitative et accessible à tous	500 000€	625 000€	Etat (DETR/ DSIL ; DRAC, ANS...°) ; Région (Territoires en action ; centralités, ...) ; Département (C@P25 ; appels à projets vélo...) ; CAF ; Alvéole
Axe 2 : favoriser un urbanisme durable répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique	2 : Favoriser un habitat durable et fonctionnel adapté aux besoins nouveaux de la population	240 000€	300 000€	Etat (DETR/ DSIL, ...) ; Département (C@P25, ...) ; SYDED (fonds de transition énergétique)
	3 : Développer une approche environnementale et sociétale de l'urbanisme	300 000€	375 000€	Etat (DETR/ DSIL, ...) ; ADEME, Région (Territoires en action, HABAM, ENVie; centralités, ...) ; Département (C@P25, appels à projets vélo, ...) ; Alvéole
Axe 3 : favoriser une gestion durable des ressources du territoire	4 : Favoriser une gestion responsable des aménités de la filière forêt-bois	150 000€	187 500€	Etat
	5 : Préserver les ressources naturelles et valoriser les paysages du territoire	150 000€	187 500€	Etat (DREAL, ...) ; Agence de l'Eau
	6 : Favoriser une utilisation raisonnée des ressources	200 000€	250 000€	Etat (DETR/ DSIL, ...) ; ADEME
Axe 4 : animer, accompagner et coopérer	7 : Frais de fonctionnement et animation relatifs à la stratégie locale de développement	400 000€	500 000€	
	8 : Coopérer pour asseoir la stratégie du GAL du Doubs central	60 000€	75 000€	À définir en fonction du type de projets
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000 €</b>	<b>2 500 000€</b>	

### D.2. ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET PILOTAGE DE LA STRATÉGIE

#### L'ingénierie de la cellule LEADER

Pour la programmation 2023-2027, la cellule LEADER sera composée à minima de deux agents : 1 poste de chargé de mission à temps plein et 1 poste de gestionnaire. En cas de besoin sur des moments particuliers du programme, un renfort en ressources humaines sera mis en place. Cette ingénierie dispose déjà d'un bureau dédié exclusivement au programme LEADER. L'équipe technique du GAL bénéficie de tous les équipements du PETR (véhicule électrique, vélo électrique, abonnement CITIZ, copieur/imprimeur/scan, ordinateurs et téléphones portables pour les déplacements et le télétravail, suite Office 365 Pro, salle de réunion, etc.). Les agents peuvent s'inscrire aux formations et séminaires dont ils ont besoin pour parfaire leurs connaissances ou découvrir de nouvelles pratiques.

Le tableau ci-dessous résume la répartition prévisionnelle des missions entre les agents de la cellule.



Chargée de mission LEADER	Gestionnaire LEADER
<b>Accompagnement des porteurs de projet</b>	
Émergence de projets Accompagnement méthodologique au regard notamment des critères de sélection, de la commande publique et des régimes d'aides d'Etat Mobilisation des partenaires techniques et financiers Mise en réseau des acteurs et des partenaires Elaboration du « guide du porteur de projet »	Complétude des dossiers de demande d'aide et de paiement Contrôle des pièces fournies Contrôle de service fait / visite sur place
<b>Animation de la stratégie</b>	
Coordination générale du programme Réfèrent de l'Autorité de Gestion Concertation avec les partenaires financiers et techniques du GAL Participation aux réseaux LEADER et aux comités de suivi FEDER / FEADER Suivi stratégique de la maquette financière Suivi des avenants et des notifications	Suivi financier et technique des projets
<b>Communication</b>	
Élaboration du plan de communication Élaboration et diffusion des outils de communication Organisation des évènements (ordre du jour, participants, etc.)	Organisation des évènements (logistique) Outils de communication : suivi des demandes de devis, etc.
<b>Évaluation</b>	
Pilotage de la démarche Animation du groupe évaluation du comité de programmation / conseil de développement Élaboration et mise en œuvre d'outils d'évaluation / collecte des données Diffusion des conclusions et enseignements	Évaluation annuelle avec l'Autorité de Gestion
<b>Comité de programmation et autres instances</b>	
Relation avec le Président de GAL Planification et animation des instances du GAL Rédaction des documents	Organisation logistique des instances : réservation de salle, rédaction et compilation des documents, envoi des invitations, etc. Rédaction des comptes-rendus

Cette répartition des missions sera ajustée en fonction du circuit de gestion définitif adopté par l'Autorité de Gestion pour ce programme. Il sera expliqué au porteur de projet dans un « Guide au porteur de projet » qui lui expliquera les étapes clés du montage de son projet et de la vie de son dossier de demande de subvention jusqu'à la demande de solde. Ce document a été un support essentiel pour l'animation du programme 2014-2022.

### L'équipe et les partenaires

La cellule LEADER bénéficie de l'expertise des autres chargés de mission du PETR du Doubs central dans la mesure où les politiques menées par le PETR sont pensées en transversalité et se nourrissent les unes les autres. Ainsi les chargés de mission concernés directement par la stratégie LEADER sont :

- le chargé de mission services à la population (fiche-action 1)
- le chargé de mission SCoT (fiche-action 2, 3 et 5)
- la chargée de mission filières locales (fiche-action 4 et 5)
- la chargée de mission transition et adaptation au changement climatique (toutes les fiches-action).



En plus de l'équipe interne du PETR, la cellule LEADER bénéficie des compétences d'un réseau de partenaires qu'il a déjà mis en place qui peuvent intervenir à diverses étapes de l'accompagnement des projets et de la mise en œuvre de la stratégie :

- émergence et remontée des projets : communautés de communes (au travers du comité technique du PETR), communes, Département, SYDED, CMA,
- accompagnement technique des projets : SYDED, Département, Gaïa Énergies, MHD, MEBFC, l'URACOFOR, CRPF, Fibois, France Active Franche-Comté, CMA, CPTS
- accompagnement financier à travers le comité technique des financeurs : Etat, Région, Département, SYDED, CAF, Caisse des dépôts, ADEME
- appui à la stratégie : Alterre Bourgogne Franche-Comté, ARS, Conseil de développement, PNR Doubs Horloger, acteurs du bassin de mobilité, en plus des partenaires déjà cités.

Ce réseau peut être développé autant que de besoin en fonction de spécificités et innovations sur des projets.

### Le suivi de la stratégie (stratégique, opérationnel et financier)

Le GAL du Doubs central a, pour la programmation 2014-2022, construit des outils de suivi des projets et de la stratégie qui seront améliorés pour la programmation 2023-2027. Ainsi, le **tableau de suivi de projets** permet le **suivi technique** des projets (coordonnées, état d'avancement du dossier, nature du porteur, etc.) et financier (montant FEADER réservé, programmé, payé) ainsi que le **suivi de la maquette financière** et le **suivi de la stratégie** grâce à des statistiques sur la répartition des projets par nature de porteur, par type de projets, par communautés de communes, etc.).

Dans ce tableau sera intégré également un **vivier** répertoriant les différents projets envisagés sur le territoire.

Le GAL a également créé un outil de **suivi du plan de communication** et adresse tous les ans le **tableau d'évaluation du programme** demandé par l'Autorité de Gestion.

Pour 2023-2027, ce suivi stratégique, opérationnel et financier du programme sera partagé dans les instances du GAL et du PETR de la manière suivante :

Instance	Suivi de la maquette financière	Suivi des projets	Vivier de projets	Suivi de la communication
Comité de programmation	À toutes les réunions	À toutes les réunions	Une fois par trimestre	Une fois par an
Comité syndical	Une fois par an	Une fois par an	X	Une fois par an
Bureau du PETR	Une fois par trimestre	Une fois par trimestre	Deux fois par an	X
Conférence des maires	Une fois par an	Une fois par an	X	Une fois par an

Le suivi stratégique du programme fait, et fera par ailleurs l'objet d'échange avec le Président de GAL et la chargée de mission toutes les semaines.

### L'évaluation

Le suivi des projets réalisé quasiment quotidiennement permet une **évaluation continue du programme** et ainsi, un ajustement des moyens humains et financiers en faveur de la bonne marche du programme. Par exemple, il s'agira de prévoir des actions plus fortes en faveur de l'émergence de projets sur des fiche-actions peu mobilisées ou réorienter des crédits.

L'**évaluation finale** du programme portera plus spécifiquement sur une évaluation des fondements de la stratégie : **évaluer la plus-value du programme LEADER** sur le territoire en termes de partenariat public-privé, sur la mise en réseau, sur l'accompagnement des projets, etc. Elle sera **participative** en impliquant l'ensemble des acteurs du programme. Ainsi, un groupe de travail spécifique composé de membres du comité de programmation et du conseil de développement volontaires sera créé et aura pour mission d'élaborer les questions évaluatives, de construire les outils mais également de mener les entretiens avec les partenaires du programme et les porteurs de projet. Le PETR souhaite également mener une **évaluation croisée avec un ou plusieurs autres GAL** sur des points particuliers notamment la méthodologie d'accompagnement des porteurs de projets, la mobilisation des acteurs ou sur une thématique commune de la stratégie ; dans ce cas, il pourra s'agir de projet de coopération LEADER.

## D.3. COMMUNICATION ET DIFFUSION

La communication est primordiale dans le programme LEADER pour informer :

- d'une part les (potentiels) porteurs de projet sur le programme, sur la stratégie du territoire et ce, notamment, pour les porteurs de projet privés qui sont moins enclins à connaître ce type de levier,



- d'autre part, la population, les autres GAL, les autres porteurs de projet ou encore les partenaires quant aux projets ayant vu le jour et ayant reçu une subvention européenne grâce au programme LEADER.

Pour cela, le PETR va poursuivre et améliorer ses méthodes de communication selon les modalités résumées dans le tableau ci-dessous.

Objectifs	Public cible	Outils
Permettre de communiquer largement sur la stratégie LEADER Diffuser les outils pour les porteurs de projets Communiquer sur les projets soutenus	Population Futurs et actuels porteurs de projets	Site internet
Communiquer sur la stratégie LEADER	Population Partenaires	Plaquette / affiche
Communiquer et mettre en valeur les projets soutenus Partager le retour d'expérience des porteurs de projets	Comité de programmation Partenaires de la stratégie Autorité de gestions	Journée de découverte des projets LEADER
Permettre l'émergence de projets en mettant en lumière d'autres projets réalisés sur le territoire et hors du territoire. Capitaliser l'expérience d'autres porteurs Ces journées peuvent être organisés sur le Doubs central et en dehors du Doubs central sous la forme de voyage d'études	Comité de programmation Collectivités et acteurs privés	Journées thématiques
Donner les outils nécessaires à leur accompagnement aux porteurs de projet	Porteurs de projet	Guide du porteur de projet
Présenter de manière pédagogique la stratégie LEADER et le fonctionnement des programmes LEADER Replacer le programme LEADER dans son contexte européen	Comité de programmation	Guide de démarrage du programme LEADER
Communiquer sur l'avancée du programme Mettre en valeur les projets soutenus et partager le retour d'expérience Communiquer sur des initiatives hors du territoire pour faire émerger des projets et des partenariats	Comité de programmation Partenaires	Newsletter
Communiquer sur les actions du GAL du Doubs central Mettre en valeur les projets soutenus Faire le lien avec les politiques européennes : relayer les actions du Joli Mois de l'Europe, de la Maison de l'Europe, etc.	Population Partenaires	Réseau sociaux
Communiquer sur la stratégie LEADER Mettre en valeur les projets soutenus Faire émerger des projets	Population Partenaires Potentiels porteurs de projets	« Territoire Doubs central » (bulletin d'information du PETR du Doubs central)
Communiquer sur la stratégie LEADER Mettre en valeur les projets soutenus Faire émerger des projets	Population Potentiels porteurs de projets	Articles dans les bulletins d'informations des communautés de communes et des communes
Mettre en valeur les projets soutenus Diffusé sur le site internet et les réseaux sociaux	Population	Film sur les projets soutenus
Communiquer sur la stratégie LEADER Communiquer sur les actions réalisées par le GAL Mettre en valeur les projets soutenus	Population	Insertions dans les médias (presse, radios)



À noter que le site Internet du PÉTR regroupe déjà de nombreuses données au sujet de LEADER. L'idée sera d'actualiser ces données et de les abonder en intégrant, en plus de la stratégie et du guide du porteur, notamment : des pages sur les portraits de réalisations, les Appels à projet potentiels et les fiches-actions, critères de sélection.

## Conclusion

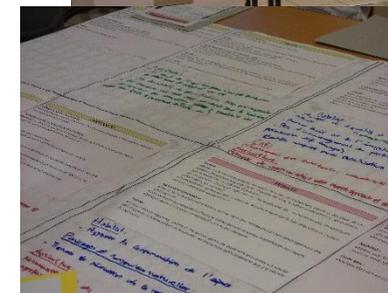
Le Doubs central détient de nombreux atouts et potentiels dans de multiples domaines. Malgré cela, le territoire reste empreint de plusieurs fragilités et menaces qui pourraient s'intensifier à l'avenir en l'absence de réponses apportées aux impacts du changement climatique. Grâce à la résilience du territoire et de ses acteurs, des leviers d'actions doivent donc être trouvés pour limiter ces menaces et convertir les opportunités en valeurs ajoutées.

Pour que le Doubs central puisse se positionner comme un territoire attractif, résilient et solidaire, la coopération entre les acteurs est primordiale. L'enjeu de la co-construction du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions a permis de poursuivre une synergie et une collaboration déjà bien présente et importante au PÉTR. Cette coopération permet également de trouver des solutions nouvelles, collectives et solidaires, clefs de réussite du programme.

Les conditions pour mener à bien la stratégie du PÉTR avec le programme LEADER sont réunies. En effet, le PÉTR peut compter sur des acteurs publics comme privés engagés, des partenaires mobilisables, des élus particulièrement investis et porteurs de la démarche, des territoires voisins et des acteurs de la société civile présents et impliqués.

## Liste des annexes

- Annexe 1 : Délibérations du comité syndical du PÉTR relatives à la candidature LEADER 2023-
- Annexe 2 : 2027Fiches-actions de la candidature LEADER 2023-2027
- Annexe 3 : Liste des communes du Doubs central
- Annexe 4 : Liste des sigles et des abréviations



# Annexes de la candidature LEADER 2023-2027 du PETR du Doubs central

*Construire un territoire attractif, résilient et solidaire*



## Table des annexes

Annexe 1 : Délibérations du comité syndical du PETR relatives à la candidature LEADER 2023-2027 .....	1
Annexe 2 : Fiches-actions de la candidature LEADER 2023-2027 .....	3
Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services à la population .....	3
Axe 2 : Favoriser un urbanisme durable répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique .....	5
Axe 3 : Favoriser une gestion durable des ressources du territoire .....	9
Axe 4 : Animer, accompagner et coopérer .....	15
Annexe 3 : Liste des communes éligibles.....	18
Annexe 4 : Liste des sigles et des abréviations .....	20



# Annexe 1 : Délibérations du comité syndical du PETR relatives à la candidature LEADER 2023-2027



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Membres en exercice : (au jour de la séance)	43
Membres présents :	21
Suffrages exprimés :	23
- Pour :	23
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 11 juillet 2022

Délibération n° : D6-4-2022

### OBJET :

Validation de la candidature 2023 2027 au programme européen LEADER.

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures, se sont réunis en mairie de Pays de Cleval, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 05 juillet 2022.

**Présent(s) :** BOLLLOT Julien, BOUVARD Jacky, BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, CUENOT Joseph suppléant de BEAUDREY Bruno, BROUVOIT Christian, FEUVRIER Bruno, GARNIER Georges, GUGLIELMETTI Christophe, JANUEL Philippe, JOULLEROT Gérard, LAURENT Michel, MARQUIS Michel, MARQUIER Jean-Claude, MOREL Xavier, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SALVI Thierry, SCALABRINO Agnès et VIGREUX Thomas.

Formant le quorum selon les règles dérogatoires en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

**Procuration :** PASTEUR Alain à GARNIER Georges, THIEBAUT Laure à MAURICE Jean-Claude

**Absent(s) excusé(s) :** BEUDET Thierry, BOTTELUX Denis, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Frédéric, CARTIER Damien, CONTEJEAN Georges, COURANT Alain, DOUVIERS Marc-André, DOURIAUX Claude, DUTRIEUX Gérard, HERANNEY François, JACQUOT Alain, MARBOEUF Sylviane, MARTHEY Arnaud, MESNIER Dominique, PACCHIONI Stéphane, PARROT André, PASTEUR Alain, PETITE Henri, THIEBAUT Laure, TOURTIER Laurent et VERDIERE Michel.

Le Président expose les motifs.

Par délibération n° D6-3-2021 en date du 21 juin 2021, le comité syndical a décidé de se porter candidat au programme LEADER 2023-2027 dont la date limite de dépôt est fixée au 29 juillet 2022.

Depuis, le Doubs central prépare sa candidature en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi la candidature au programme européen LEADER a été construite durant le premier semestre 2022. Plusieurs temps avec les élus et partenaires ont été organisés en ce sens : séminaire diagnostic le 12 mai, ateliers thématiques de construction de la stratégie les 31 mai et 8 juin et une réunion de bilan restitution le 14 juin.

Suite à ces différentes étapes, il est proposé que la stratégie LEADER soit composée des axes et fiches actions énoncés ci-dessous. Le nom de la candidature proposé est « Construire un territoire attractif, résilient et solidaire ».

### Titre de la candidature : Construire un territoire attractif, résilient et solidaire

**AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN DEVELOPPANT LES SERVICES A LA POPULATION**

→ **Fiche-action 1 :** Développer une offre de services diversifiée, qualitative et accessible à tous

**AXE 2 : FAVORISER UN URBANISME DURABLE REPENDANT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

→ **Fiche-action 2 :** Favoriser un habitat durable et fonctionnel adapté aux besoins nouveaux de la population

→ **Fiche-action 3 :** Développer une approche environnementale et sociale de l'urbanisme

**AXE 3 : FAVORISER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

→ **Fiche-action 4 :** Favoriser une gestion responsable des aménités de la filière Forêt-Bois

→ **Fiche-action 5 :** Préserver les ressources naturelles et valoriser les paysages du territoire

→ **Fiche-action 6 :** Favoriser une utilisation raisonnée des ressources

Une proposition de composition du Comité de Programmation est présentée.

## Proposition de Composition du Comité de Programmation

Privés		Territoire	
NOM	Structure		
M. MARBOEUF	Conseil de développement		PETR
Suppléant : M. HENRIOT			
M. MATHIEU	Gala Rencontres et cultures		CCDB
Suppléant : Mme AFFLARD			
M. COTTON	Bouge les Chiènes		CCZVV
Suppléant : Mme CHAGUET			
Mme LENGLET	Les Artistes à la campagne		CCDB
Suppléant : Mme BORNE			
Mme BONNET	Réseau de Santé		PETR
Suppléant : Mme BLANCHON			
M. PEZEUX	API25		PETR
Suppléant : M. DAUPHIN			
			CCPSB

Publics		Territoire	
NOM	Structure		
M. VIGREUX	PETR du Doubs central		CCDB
A délégué			
M. GARNIER	PETR du Doubs central		CCZVV
Suppléant : M. BEAUDREY			
M. CARTIER	PETR du Doubs central		CCPSB
Suppléant : M. BRAND C.			
M. PIQUARD	PETR du Doubs central		CCDB
Suppléant : M. MAURICE			
M. JANUEL	PETR du Doubs central		CCZVV
Suppléant : M. ROTH			
M. MARTHEY	PETR du Doubs central		CCDB
A délégué			
M. BRAND	PETR du Doubs central		CCPSB
Suppléant : M. GRAZELY			

Le Président soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- valide la stratégie LEADER présentée dont les axes et fiches actions
- s'engage à devenir structure porteuse du groupe d'Action Locale (GAL) du Doubs central et à mettre en œuvre la stratégie LEADER du GAL,
- valide la pré-composition du comité de programmation qui pourra être ajustée au besoin par le Président dans le dossier de candidature final.
- délègue au Président la validation du dossier de candidature final
- autorise le Président à déposer le dossier auprès des autorités compétentes
- autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

Thomas VIGREUX  
Président

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Membres en exercice : (au jour de la séance)	43
Membres présents :	28
Suffrages exprimés :	30
- Pour :	30
- Contre :	
- Abstention :	

Séance du 21 juin 2021

Délibération n° : D6-3-2021

**OBJET :**

Candidature au programme LEADER 2023-2027

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de juin à vingt-heure, se sont réunis au Centre d'Affaires et de Rencontres du Doubs Baurnois, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 15 juin 2021.

**Présent(s) :** BEUDET Thierry, BOITELX Thierry, BOURIOT Claude, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, BRAND Yves, DOUVIERS Marc-André, DURJEAUX Roland, GARNIER Georges, GUILLEMETTI Christophe, JANUEL Philippe, JOUILLEROT Gérard, LAURENT Michel, MARBOEUF Sylviane, MARQUIS Martine, MARTHEY Amaud, MAURICE Jean-Claude, MOREL Xavier, PASTEUR Alain, FERDRIX Dominique suppléant, de DUTRIEUX Gérard, PETITE Henri, PIGUARD Charles, RONDOT Philippe, ROTH Alain, SALVI Thierry, SCALABRINO Agnès et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** - TOURTIER Laurent à ROTH Alain et VERDIERE Michel à PASTEUR Alain

**Absent(s) excusé(s) :** BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CONTEJEAN Georges, COURBAN Alain, DROUVOT Christian, FEUVRIER Bruno, HERRANEY François, MIESNIER Dominique, MOREL Xavier, PACCHIODI Stéphanie, PARROT André, PETITE Henri et THIEBAUT Laure.

Le Président expose les motifs.

La Région va lancer l'appel à candidature pour sélectionner les GAL de la prochaine programmation 2023-2027 en novembre 2021.

Afin de préparer ses candidatures, la Région doit lancer en juillet 2021, un appel à projets pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027. Ce soutien préparatoire permet aux structures qui le souhaitent de se doter d'ingénierie (recrutement pendant 6 mois minimum) ou de recouter un prestataire extérieur afin d'établir un diagnostic et d'élaborer la stratégie locale de développement pour candidater au programme LEADER 2023-2027.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Poste de dépense	Plan de financement prévisionnel		Montant sollicité
	Montant présenté	Financement	
Rémunération (1 ETP - 6 mois)	24 000€	FEADER	25 680€
Charges indirectes	3 600€		
Frais de déplacement et de formation	2 000€	Autofinancement (20%)	6 420€
Achat de données	2 000€		
Outils de communication	500€		
<b>Total</b>	<b>32 100€</b>	<b>Total</b>	<b>32 100€</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve que le PETR du Doubs central se porte candidat au prochain programme européen LEADER,
- approuve l'intention du PETR à candidater à l'appel à projets pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027,
- valide le plan prévisionnel de financement proposé et accepte de prendre en charge les cofinancements non obtenus,

- autorise le Président à formaliser le dossier de demande de subvention pour le soutien préparatoire et le déposer auprès des différents cofinanceurs,
- autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.



Thomas VIGREUX  
Président

## Annexe 2 : Fiches-actions de la candidature LEADER 2023-2027

« Construire un territoire attractif, résilient et solidaire »

### Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services à la population

<b>LEADER 2023 -2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 1</b>	<b>Développer une offre de services diversifiée, qualitative et accessible à tous</b>
Mise en œuvre des opérations hors coopération.		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<p><b>Thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires</li> <li>- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens</li> </ul>		
<p><b>Objectifs européens du PSN :</b></p> <p>Redynamiser les espaces ruraux Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation Lutter contre le changement climatique et s'y adapter</p>		
<b>Atouts/opportunités</b>		<b>Faiblesses/menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de revitalisation des bourgs-centres</li> <li>• Service de transport à la demande TADOU</li> <li>• Présence de quatre haltes ferroviaires</li> <li>• Prise de compétence mobilité par le PETR – AOM plus large et efficient</li> <li>• Développement d'une synergie et coopération des professionnels de santé (CPTS) attirant de jeunes médecins (maison de santé)</li> <li>• Bon maillage des Etablissements France Services</li> <li>• Quelques équipements culturels, de sport et de loisirs de qualité</li> <li>• Animations locales réparties sur le territoire soutenues par un tissu associatif important</li> <li>• Présence d'un lycée professionnel</li> <li>• Déploiement du très haut débit</li> <li>• Demande de la population de consommer plus local</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitants éloignés des services et équipements</li> <li>• Vieillesse de la population</li> <li>• Usure du bénévolat</li> <li>• Offre et équipement insuffisants, parfois vieillissants et inégalement répartis dans certains domaines (santé, services administratifs, mobilité, jeunesse, sport et loisirs, ...)</li> <li>• Services et équipements existants avec des difficultés de pérennité</li> <li>• Revenu moyen de la population bas</li> <li>• Inflation</li> <li>• Gares non équipées de guichet</li> <li>• Difficulté à recruter</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moderniser et diversifier les services sur le territoire</li> <li>- Renforcer l'accès aux services pour tous</li> <li>- Valoriser et promouvoir les services existants auprès de la population</li> <li>- Favoriser l'autoproduction alimentaire</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>Soutenir par de l'investissement, des actions de sensibilisation et de communication, des études, l'organisation d'évènements et le soutien au fonctionnement, les études, la création, l'amélioration ou le fonctionnement de services dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services publics, solidarité et action sociale</li> <li>- Petite enfance, enfance, périscolaire, jeunesse, vieillesse</li> <li>- Santé et services médicaux</li> <li>- Culture, sport et loisirs</li> <li>- Mobilité</li> <li>- Autoproduction alimentaire</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Priorité 2 FEDER/FSE BFC</b> : les projets éligibles à cette priorité seront inéligibles à LEADER</li> <li>• <b>Priorité 3 FEDER/FSE BFC, RSO2.1</b> : les projets visant à améliorer l'intensité énergétique des bâtiments publics et associatifs ; et les projets de bâtiments démonstrateurs/ exemplaires au caractère démonstrateur et visible du public sont inéligibles à LEADER.</li> </ul>		

- **Priorité 6 FEDER/FSE BFC** : les projets liés à « l'offre d'activités touristiques et de loisirs et d'activités culturelles durables, accessible toute l'année et valorisant le patrimoine naturel » des communes éligibles au fonds Massif du Jura sont inéligibles à LEADER.

Dans le cas de la mise en place d'un seuil pour ces projets par le FEDER/FSE (priorité 2, 3, 6), et si autorisé, LEADER pourra intervenir en dessous de ce seuil.

- **Priorité 5 FEDER/FSE BFC, ROS5.2** (1. Villages intelligents) : les projets éligibles à cette priorité ne sont pas éligibles à LEADER
- **Priorité 5 FEDER/FSE, ROS5.2** (2. Mobilité et 3. tourisme durable, patrimoine, équipements culturels) : les projets éligibles à cette priorité sont éligibles à LEADER si le coût du projet est inférieur à 200 000€
- **Fiche-action 3** du programme LEADER du Doubs central : les projets d'investissements, de services, de sensibilisation ou de communication en matière de mobilités douces / actives à l'échelle communale ne sont pas éligibles à la fiche-action 1

## 5. COÛTS ADMISSIBLES

Sont éligibles les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les dépenses liées aux événements, actions de sensibilisation, communication, formation pour les services dans les domaines listés au paragraphe 2. Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.

## 6. BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé et de droit public, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, Offices de tourisme, PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, micro-entreprises au sens communautaire, fondations, établissements privés d'enseignement, particuliers, sociétés d'économie mixte, SPL.

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).
- Les événements, pour être admissibles, doivent mettre en place le tri des déchets, et/ou proposer de la vaisselle réutilisable et/ou proposer des toilettes sèches. Pour vérifier ce point, un engagement écrit de la structure organisatrice sera exigé.
- Pour les projets liés à des bâtiments (construction, rénovation, aménagement), l'utilisation de matériaux biosourcés sera exigée et au moins deux postes de dépenses devront contenir du bois.
- Si le projet met en œuvre des revêtements de sols en extérieur, ceux-ci devront être en majorité perméables.

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les dossiers seront déposés au fil de l'eau, le GAL se réserve toutefois la possibilité d'organiser des appels à projets. La sélection des projets se fera sur la base d'une grille de sélection qui sera établie et validée par le comité de programmation du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%.

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.

Plafond de subvention LEADER par projet : 300 000€.

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	10
Réalisation	Nombre de services de santé mis en place sur la CCPSB	2
Réalisation	Nombre de services de santé mis en place sur la CC2VV	1
Réalisation	Nombre d'outils de promotion et de communication développés	2
Réalisation	Nombre de projets d'autoproduction mis en place ou améliorés	2
Résultat	Nombre de personnes touchées par les projets soutenus	150
Résultat	Nombre d'emplois créés	5

## Axe 2 : Favoriser un urbanisme durable répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique

<b>LEADER 2023 - 2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 2</b>	<b>Favoriser un habitat durable et fonctionnel adapté aux besoins nouveaux de la population</b>
Mise en œuvre des opérations hors coopération.		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<p><b>Thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable</li> <li>- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires</li> </ul>		
<p><b>Objectifs européens du PSN :</b></p> <p>Redynamiser les espaces ruraux Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation Lutter contre le changement climatique et s'y adapter</p>		
<b>Atouts/opportunités</b>		<b>Faiblesses/menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de revitalisation (AMI, ORT/Petites Villes de demain, CRR...) en cours.</li> <li>• Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</li> <li>• Prix de l'immobilier relativement accessible</li> <li>• Partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre important de logements vacants</li> <li>• Manque de diversification dans l'offre de logements</li> <li>• Parc de logements vieillissants/peu adapté aux nouveaux besoins liés à l'évolution de la population</li> <li>• Etalement urbain</li> <li>• Nombreux logements énergivores et/ou dégradés</li> <li>• Revenus moyens de la population bas</li> <li>• Inflation</li> <li>• Déficit en eau dans certaines communes</li> <li>• Forte dépendance aux énergies fossiles dans l'habitat</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier, adapter et moderniser l'offre de logement pour les habitants du territoire</li> <li>- Limiter l'étalement urbain et poursuivre les efforts de sobriété foncière et énergétique du territoire</li> <li>- Favoriser une gestion durable de l'eau dans l'habitat</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>L'action consistera à soutenir, de l'investissement, des actions de sensibilisation et de communication, des études, l'organisation d'évènements et le soutien au fonctionnement, les projets de (d') :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et rénovation de logement sous maîtrise d'ouvrage publique</li> <li>- Investissements pour la réduction de la consommation d'eau dans les logements sous maîtrise d'ouvrage publique</li> <li>- Investissements pour la réduction de la dépendance aux énergies fossiles dans les logements sous maîtrise d'ouvrage publique</li> <li>- Actions de sensibilisation / animation / accompagnement liées aux économies d'énergie, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, à la consommation d'eau, à l'entretien (petit travaux), à la qualité de l'air dans l'habitat</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
<p><u>Priorité 3 FEDER/FSE BFC</u> : les projets éligibles à cette priorité sont inéligibles à LEADER. Dans le cas de la mise en place d'un seuil pour ces projets par le FEDER/FSE, et si autorisé, LEADER pourra intervenir en dessous de ce seuil.</p> <p><u>ROS2.1 FEDER/FSE BFC</u> : la rénovation de logements communaux non conventionnés au niveau BBC est éligible à LEADER ; la construction de logements (sauf logement privé) est éligible à LEADER</p>		
<b>5. COUTS ADMISSIBLES</b>		
<p>Sont éligibles les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les dépenses liées aux évènements, actions de sensibilisation, communication, formation pour les services dans les domaines listés au paragraphe 2. Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>		

## 6. BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé et de droit public, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, Offices de tourisme, PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, micro-entreprises au sens communautaire, fondations, établissements privés d'enseignement, particuliers, sociétés d'économie mixte, SPL.

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).

Pour les projets liés à la construction de bâtiments neufs, ceux-ci devront être réalisés dans des dents-creuses ou en renouvellement urbain (un avis du SCoT sera exigé), intégrer des matériaux biosourcés, au moins une source d'énergie renouvelable et au moins deux postes de dépenses devront contenir du bois.

Pour les projets de rénovation de logements, ceux-ci devront atteindre un niveau BBC (documents phase APD faisant foi), intégrer des matériaux biosourcés et au minimum deux postes de dépenses devront contenir du bois.

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les dossiers seront déposés au fil de l'eau, le GAL se réserve toutefois la possibilité d'organiser des appels à projets. La sélection des projets se fera sur la base d'une grille de sélection qui sera établie et validée par le comité de programmation du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%.

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.

Plafond de subvention LEADER par projet : 150 000€.

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	5
Réalisation	Nombre de participants à des actions de sensibilisation	120
Réalisation	Nombre de constructions en dents-creuses	3
Résultat	Nombre de personnes touchées par les projets soutenus	20

<b>LEADER 2023 -2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 3</b>	<b>Développer une approche environnementale et sociétale de l'urbanisme</b>
Mise en œuvre des opérations hors coopération.		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<p><b>Thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable</li> <li>- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires</li> </ul>		
<p><b>Objectifs européens du PSN :</b></p> <p>Redynamiser les espaces ruraux Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation Lutter contre le changement climatique et s'y adapter</p>		
<b>Atouts/opportunités</b>		<b>Faiblesses/menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de revitalisation (AMI, ORT/Petites Villes de demain, CRR...) en cours.</li> <li>• Nombreux projets de rénovation et préservation du patrimoine rural</li> <li>• Nombreux projets d'aires de jeux plurigénérationnelles développant le lien social</li> <li>• Désimperméabilisation/ revégétalisation de certains espaces</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'îlots de chaleur</li> <li>• Enjeu de requalification de l'usage de l'espace public</li> <li>• Imperméabilisation des sols et manque d'espaces verts</li> <li>• Redynamisation des bourgs-centres qui prend du temps</li> <li>• Vigilance à avoir sur l'aspect "villages dortoirs"</li> <li>• Etalement urbain</li> <li>• Place peu importante aux piétons et cycles dans l'aménagement urbain du quotidien</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la renaturation de l'espace public et urbain</li> <li>- Réduire la pollution lumineuse</li> <li>- Favoriser une gestion durable de l'eau dans l'espace public</li> <li>- Favoriser la sobriété énergétique et l'autoproduction</li> <li>- Favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants</li> <li>- Redynamiser les centres bourgs</li> <li>- Favoriser les alternatives à l'autosolisme et à la voiture thermique</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>L'action consistera à soutenir, par de l'investissement, des actions de sensibilisation/ communication/ formation, des études, l'organisation d'évènements et le soutien au fonctionnement, les projets de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression d'îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols, végétalisation d'espaces ou de bâtiments publics</li> <li>- Réduction de la pollution lumineuse</li> <li>- D'espaces de lien social en extérieur</li> <li>- De réalisation de cadastre solaire sur les bâtiments publics et/ou privés</li> <li>- Réduction de la consommation d'eau et de produits phytosanitaires dans l'espace public</li> <li>- Mobilité alternative à l'autosolisme et/ou à la voiture thermique à l'échelle communale</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
<p><u>Priorité 5 FEDER/FSE BFC, ROS5.2</u> (4. Projets de renouvellement urbain en milieu rural) : les projets éligibles à cette priorité sont inéligibles à LEADER ; sont éligibles à LEADER les projets qui ne concernent pas des « <i>ensembles fonciers ou immobiliers</i> »</p> <p><u>ROS2.7 FEDER/FSE BFC</u> : les projets de renaturation et désimperméabilisation d'espaces publics ne pouvant pas être considérés comme des actions de préservation de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques sont éligibles à LEADER</p>		
<b>5. COUTS ADMISSIBLES</b>		
Sont éligibles les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les dépenses liées aux évènements, actions de sensibilisation, communication, formation pour les services dans les domaines listés au paragraphe 2. Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.		

## 6. BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé et de droit public, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, Offices de tourisme, PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, micro-entreprises au sens communautaire, fondations, établissements privés d'enseignement, particuliers, sociétés d'économie mixte, SPL.

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).

Pour les projets mettant en œuvre des végétaux, ceux-ci ne devront pas être classés comme ayant un pouvoir allergisant "fort" d'après le réseau national de surveillance aérobiologique et ne pas être classés comme espèces envahissantes d'après le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (ouvrage de 2016).

Pour les projets d'espaces de création de lien social en extérieur, les revêtements au sol devront être en majorité perméables.

Les événements, pour être admissibles, doivent mettre en place le tri des déchets, et/ou proposer de la vaisselle réutilisable et/ou proposer des toilettes sèches. Pour vérifier ce point, un engagement écrit de la structure organisatrice sera exigé.

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les dossiers seront déposés au fil de l'eau, le GAL se réserve toutefois la possibilité d'organiser des appels à projets. La sélection des projets se fera sur la base d'une grille de sélection qui sera établie et validée par le comité de programmation du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%.

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.

Plafond de subvention LEADER par projet : 150 000€.

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	5
Réalisation	Nombre d'études réalisées	2
Réalisation	Surfaces désimperméabilisées	10 000 m <sup>2</sup>
Réalisation	Nombre d'arbres plantés	100
Résultat	Nombre d'habitants utilisant un service de mobilité douce ou active nouveau	50

## Axe 3 : Favoriser une gestion durable des ressources du territoire

<b>LEADER 2023 -2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 4</b>	<b>Favoriser une gestion responsable des aménités de la filière forêt-bois</b>
<p>Mise en œuvre des opérations hors coopération.</p>		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<p><b>Thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères</li> <li>- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires</li> </ul>		
<p><b>Objectifs européens du PSN :</b></p> <p>Lutter contre le changement climatique et s'y adapter  Gérer durablement les ressources naturelles  Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes</p>		
<b>Atouts/opportunités</b>	<b>Faiblesses/menaces</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un potentiel écologique, économique et sociétal de la forêt</li> <li>• Abondance de la ressource forestière</li> <li>• Proportion importante de forêt publique (68%)</li> <li>• Economie forestière qui représente un potentiel et pourvoyeuse d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort morcellement de la forêt privée</li> <li>• Manque de connaissance et d'attractivité de la filière et de ses métiers</li> <li>• Concurrence des pays étrangers sur le marché du bois</li> <li>• Crise sanitaire des bois et forêts entraînant une surexploitation contrainte</li> <li>• Manque de connaissance des impacts climatiques actuels et futurs sur la forêt</li> <li>• Risque d'incendies de forêt à moyen terme</li> </ul>	
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt</li> <li>- Développer, valoriser et promouvoir la filière Forêt-Bois</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>L'action consistera à soutenir, par de l'investissement, des actions de sensibilisation/communication/formation, des études, l'organisation d'évènements et le soutien au fonctionnement, des projets de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Études en lien avec la filière et la ressource bois</li> <li>- Développement du dispositif « biens sans maître »</li> <li>- Développement d'une gestion durable de la forêt par la mise en place d'îlots de senescences, d'espaces tests de plantations</li> <li>- Promotion des métiers de la filière bois</li> <li>- Sensibilisation de la population aux différentes fonctions de la forêt, à la préservation de la biodiversité, aux conséquences du changement climatique sur celle-ci et aux adaptations nécessaires</li> </ul> <p>Formation/ sensibilisation des propriétaires de forêt, professionnels de la forêt et services de secours aux risques incendie</p>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
<p><u>PSN régionalisé mesures « préservation et restauration des sites Natura 2000 », « aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences dans les domaines de l'agriculture et de la filière forêt-bois », investissements dans les dessertes forestières », « investissements dans les voies communales ou intercommunales »</u> : les opérations éligibles à ces mesures sont inéligibles à LEADER.</p>		
<b>5. COUTS ADMISSIBLES</b>		
<p>Sont éligibles les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les dépenses liées aux évènements, actions de sensibilisation, communication, formation pour les services dans les domaines listés au paragraphe 2. Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>		
<b>6. BENEFICIAIRES</b>		
<p>Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé et de droit public, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements</p>		

d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, Offices de tourisme, PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, micro-entreprises au sens communautaire, fondations, établissements privés d'enseignement, particuliers, sociétés d'économie mixte, SPL.

### 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).
- Les évènements, pour être admissibles, doivent mettre en place le tri des déchets, et/ou proposer de la vaisselle réutilisable et/ou proposer des toilettes sèches. Pour vérifier ce point, un engagement écrit de la structure organisatrice sera exigé.

### 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les dossiers seront déposés au fil de l'eau, le GAL se réserve toutefois la possibilité d'organiser des appels à projets. La sélection des projets se fera sur la base d'une grille de sélection qui sera établie et validée par le comité de programmation du GAL.

### 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%.

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.

Plafond de subvention LEADER par projet : 100 000€.

### 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	5
Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation soutenues	2
Réalisation	Nombre d'outils de promotion et de communication développés	2
Réalisation	Nombre d'actions de projet de gestion durable soutenus (biens sans maîtres, ilots de senescence, gestion des incendies etc.)	1

<b>LEADER 2023 -2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 5</b>	<b>Préserver les ressources naturelles et valoriser les paysages du territoire</b>
Mise en œuvre des opérations hors coopération.		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<p><b>Thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères</li> <li>- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires</li> </ul>		
<p><b>Objectifs européens du PSN :</b></p> <p>Lutter contre le changement climatique et s'y adapter Gérer durablement les ressources naturelles Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes</p>		
<b>Atouts/opportunités</b>		<b>Faiblesses/menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensembles paysagers et architecturaux remarquables</li> <li>• Nombreuses zones faisant l'objet de protections spécifiques</li> <li>• Nombreuses associations de protection de l'environnement présentes sur le territoire</li> <li>• Paysages et ressources naturelles constituant des facteurs d'attractivité résidentielle et touristique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des surfaces artificialisées</li> <li>• Déficit en eau et perte de qualité de l'eau dans certaines communes</li> <li>• Pollutions d'origines diverses</li> <li>• Aléas climatiques de plus en plus marqués engendrés par le changement climatique</li> <li>• Risque de baisse du rechargement des nappes phréatiques</li> <li>• Certaines pratiques agricoles ayant contribué à une altération écologique des milieux</li> <li>• Programmes de restauration des cours d'eau difficiles et longs à mettre en place</li> <li>• Adaptation au changement climatique freinée par une mauvaise appréciation des risques</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les ressources naturelles du territoire</li> <li>- Valoriser les paysages du territoire</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>L'action consistera à soutenir, par de l'investissement, des actions de sensibilisation/ communication/ formation, des études, l'organisation d'évènements et le soutien au fonctionnement, des projets de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauvegarde, valorisation et création de vergers et de milieux naturels</li> <li>- Parcours de découverte, d'évènements et d'outils mettant en valeur le patrimoine naturel et paysager du territoire</li> <li>- Mise en place de contrats de rivière et de plans de gestion</li> <li>- Sensibilisation à l'impact de l'activité humaine sur l'environnement</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Priorité 6 FEDER/FSE BFC</u> : les projets liés à « l'offre d'activités touristiques et de loisirs et d'activités culturelles durables, accessible toute l'année et valorisant le patrimoine naturel » des communes éligibles au fonds Massif du Jura sont inéligibles à LEADER.</li> <li>• <u>OS2.7 FEDER/FSE BFC</u> : les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité ; et les projets visant à accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité dans les corridors et réservoirs des trames écologiques considérés comme majeurs sont inéligibles à LEADER.</li> <li>• <u>Priorité 5 FEDER/FSE BFC, OS5.2</u> (4. projets de renouvellement urbain en milieu rural » : les projets éligibles à cette priorité sont inéligibles à LEADER ; sont éligibles à LEADER les projets qui ne concernent pas des « ensembles fonciers ou immobiliers »</li> <li>• <u>PSN régionalisé mesure « préservation et restauration des sites Natura 2000 »</u> : les opérations éligibles à cette mesure sont inéligibles à LEADER.</li> <li>• <u>PSN régionalisé mesure « protection des cours d'eau et des sols »</u> : les opérations en dehors des surfaces agricoles sont éligibles à LEADER</li> </ul>		

## 5. COUTS ADMISSIBLES

Sont éligibles les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les dépenses liées aux évènements, actions de sensibilisation, communication, formation pour les services dans les domaines listés au paragraphe 2. Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.

## 6. BENEFICIAIRES

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé et de droit public, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, Offices de tourisme, PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, micro-entreprises au sens communautaire, fondations, établissements privés d'enseignement, particuliers, sociétés d'économie mixte, SPL.

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).

- Les évènements, pour être admissibles, doivent mettre en place le tri des déchets, et/ou proposer de la vaisselle réutilisable et/ou proposer des toilettes sèches. Pour vérifier ce point, un engagement écrit de la structure organisatrice sera exigé.

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les dossiers seront déposés au fil de l'eau, le GAL se réserve toutefois la possibilité d'organiser des appels à projets. La sélection des projets se fera sur la base d'une grille de sélection qui sera établie et validée par le comité de programmation du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%.

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.

Plafond de subvention LEADER par projet : 100 000€.

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	6
Réalisation	Nombre d'actions d'information-sensibilisation réalisées	2
Réalisation	Nombre d'évènements promouvant les ressources et paysages du territoire	2
Résultat	Nombre de personnes touchées par les projets soutenus	50
Résultat	Nombre de sites naturels restaurés	2

<b>LEADER 2023 -2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 6</b>	<b>Favoriser une utilisation raisonnée des ressources</b>
Mise en œuvre des opérations hors coopération.		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<p><b>Thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères</li> <li>- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires</li> </ul>		
<p><b>Objectifs européens du PSN :</b></p> <p>Lutter contre le changement climatique et s'y adapter  Gérer durablement les ressources naturelles  Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes</p>		
<b>Atouts/opportunités</b>		<b>Faiblesses/menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressourcerie locale</li> <li>• Projet de pôle ESS autour de valorisation des déchets/ressources</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible développement de l'économie circulaire sur le territoire</li> <li>• Rejet de GES lors de la combustion des déchets</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire et valoriser la production de déchets-ressources</li> <li>- Produire et consommer durablement des biens et des services</li> <li>- Favoriser la solidarité dans l'utilisation des ressources</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>L'action consistera à soutenir, par de l'investissement, des actions de sensibilisation/ communication/ formation, des études, l'organisation d'évènements et le soutien au fonctionnement, les projets de (d) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du gaspillage alimentaire y compris les actions de sensibilisation</li> <li>- Réduction à la source des déchets</li> <li>- Création / amélioration de matériauthèque, bricothèques</li> <li>- Création / amélioration d'espaces de dons / partage/ trocs et marchés de l'occasion</li> <li>- Production d'énergies renouvelables</li> <li>- Sensibilisation de la population à la réduction à la source des déchets, au réemploi, au recyclage, à la réparation</li> <li>- Écologie industrielle territoriale</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
<p>Priorité 5 FEDER/FSE BFC, OS5.2 (4. Projets de renouvellement urbain) : la requalification de sites non emblématiques délaissés ou à l'abandon auxquels on va redonner un usage est éligible à LEADER.</p> <p>Priorité 3 FEDER/FSE BFC, ROS2.2 : les projets éligibles au FEDER sont inéligibles à LEADER</p>		
<b>5. COUTS ADMISSIBLES</b>		
Sont éligibles les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les dépenses liées aux évènements, actions de sensibilisation, communication, formation pour les services dans les domaines listés au paragraphe 2. Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.		
<b>6. BENEFICIAIRES</b>		
Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé et de droit public, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, Offices de tourisme, PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, micro-entreprises au sens communautaire, fondations, établissements privés d'enseignement, particuliers, sociétés d'économie mixte, SPL.		
<b>7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE</b>		
Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).		

## 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les dossiers seront déposés au fil de l'eau, le GAL se réserve toutefois la possibilité d'organiser des appels à projets. La sélection des projets se fera sur la base d'une grille de sélection qui sera établie et validée par le comité de programmation du GAL.

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%.

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.

Plafond de subvention LEADER par projet : 100 000€.

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	Nombre de projets soutenus	4
Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation de la population	2
Résultat	Nombre de création d'activités en lien avec le réemploi et la réutilisation d'objets	1
Réalisation	Nombre d'outils de communication, de promotion et de sensibilisation créés	2
Résultat	Nombre d'emplois créés	2

## Axe 4 : Animer, accompagner et coopérer

<b>LEADER 2023 -2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 7</b>	<b>Frais de fonctionnement et animation relatifs à la stratégie locale de développement</b>
L'animation, la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie.		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une ingénierie financière aux porteurs de projet</li> <li>- Mettre en place une ingénierie dédiée</li> <li>- Assurer la gestion optimale de l'enveloppe financière</li> <li>- Mettre en place une communication pour rendre lisible et compréhensible les actions du programme</li> <li>- Conduire une évaluation en continu du programme</li> <li>- Réaliser une évaluation finale du programme</li> <li>- Accompagner l'émergence de projets en lien avec la stratégie locale de développement</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de fonctionnement liés à la gestion de la mise en œuvre de la stratégie de développement local, comprenant les coûts d'exploitation, de personnel et de formation, les coûts liés aux relations publiques, les coûts financiers ainsi que les coûts liés au suivi et à l'évaluation de la stratégie ;</li> <li>- des frais d'animation de la stratégie de développement local afin de faciliter les échanges entre acteurs dans le but de fournir des informations et promouvoir la stratégie, ainsi que d'aider les bénéficiaires potentiels en vue du développement des opérations et de la préparation des demandes.</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
<p>Article 69-3 du règlement (UE) n°1303/2013. Articles 65 à 71 du règlement (UE) n°1303/2013.</p>		
<b>5. COUTS ADMISSIBLES</b>		
<p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coûts d'exploitation,</li> <li>- les frais de personnels : postes dédiés et postes existants (coûts salaires + charges). Pour les coûts indirects de personnels, ils sont éligibles à hauteur du taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles,</li> <li>- les frais de déplacement (route, transport), de restauration, d'hébergement,</li> <li>- les coûts de formation et d'information des personnels de la structure porteuse du GAL et des structures associées, et des membres du GAL, nécessaires à l'accomplissement des tâches nécessaires pour le fonctionnement et l'animation de la stratégie locale de développement dont la participation à des colloques et visites de terrain,</li> <li>- les frais de déplacement (route, transport), de restauration et d'hébergement des membres du GAL,</li> <li>- les coûts liés à la communication : actions visant à faire connaître la stratégie du GAL par différents outils, supports, colloques et réunions d'information,</li> <li>- les cotisations payées par les structures porteuses de GAL à des structures favorisant leur mise en réseau,</li> <li>- les coûts financiers spécifiques (au sens de l'article 61 du règlement N°1305/2013) : ce sont les frais financiers directement liés à l'action, notamment les frais d'ouverture et de tenue de comptes séparés rendus obligatoires par le soutien au fonctionnement et à l'animation de la stratégie locale,</li> <li>- les coûts liés au suivi et à l'évaluation de la stratégie</li> </ul> <p>Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>		
<b>6. BENEFICIAIRES</b>		
Les structures porteuses d'un GAL et structures associées.		
<b>7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être situé en zone « LEADER »</li> <li>- Être une structure porteuse d'un GAL.</li> <li>- Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).</li> </ul>		
<b>8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS</b>		
Pas de sélection.		

## 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100%.

Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.

## 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Réalisation	Nombre de porteurs de projets reçus	120
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	60
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	25 000€
Réalisation	Part des maîtres d'ouvrage privé bénéficiaires	25%
Réalisation	Part des maîtres d'ouvrage public bénéficiaires	75%
Réalisation	Nombre d'actions de communication et d'évènements organisés pour l'animation du programme	10
Résultat	Nombre d'emplois créés, maintenus	200
Résultat	Capitalisation des expériences et échanges de bonnes pratiques	3

<b>LEADER 2023 -2027</b>	<b>GAL du Doubs central</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 8</b>	<b>Coopérer pour asseoir la stratégie du GAL du Doubs central</b>
Coopération.		
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<b>Objectifs opérationnels :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une ingénierie dédiée</li> <li>- Réaliser une ou plusieurs coopérations interterritoriales et/ou transnationales dans les domaines de la stratégie du GAL du Doubs central</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>Les projets de coopération soutenus par le programme comprendront les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres nécessaires aux échanges et à la définition des projets.</li> <li>- Mise en place et réalisation des actions menées conjointement avec un autre GAL ou un autre territoire en lien avec la stratégie du GAL Doubs Central « Construire un territoire attractif, résilient et solidaire ».</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention.		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
Non concerné.		
<b>5. COUTS ADMISSIBLES</b>		
Sont éligibles les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les dépenses liées aux évènements, actions de sensibilisation, communication, formation pour les services dans les domaines listés au paragraphe 2. Sont inéligibles les dépenses de : assurances dommage-ouvrage, crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.		
<b>6. BENEFICIAIRES</b>		
Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé et de droit public, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, agriculteurs, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, Offices de tourisme, PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, micro-entreprises au sens communautaire, fondations, établissements privés d'enseignement, particuliers, sociétés d'économie mixte, SPL.		
<b>7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE</b>		
Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).		
<b>8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS</b>		
Les dossiers seront déposés au fil de l'eau, le GAL se réserve toutefois la possibilité d'organiser des appels à projets. La sélection des projets se fera sur la base d'une grille de sélection qui sera établie et validée par le comité de programmation du GAL.		
<b>9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES</b>		
Taux maximal d'aides publiques : 100%.		
Taux fixe de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique nationale.		
<b>10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS</b>		
<b>Type d'indicateurs</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cible</b>
Réalisation	Nombre de territoires prospectés	10
Réalisation	Nombre d'actions communes réalisées	2
Réalisation	Nombre de livrables réalisés	2
Résultats	Nombre de coopérations menées	2

## Annexe 3 : Liste des communes éligibles

Code INSEE	Commune
25003	Abbenans
25005	Accolans
25006	Adam-lès-Passavant
25009	Aïssey
25018	Anteuil
25019	Appenans
25022	Arcey
25032	Autechaux
25038	Avilley
25045	Battenans-les-Mines
25047	Baume-les-Dames
25051	Belleherbe
25053	Belvoir
25065	Blarians
25066	Blussangeaux
25067	Blussans
25083	Bournois
25087	Branne
25088	Breconchaux
25092	La Bretenière
25094	Bretigney-Notre-Dame
25095	Bretonvillers
25107	Cendrey
25113	Chamesey
25116	Champlive
25125	Charmoille
25132	Châtillon-Guyotte
25145	Chazot
25163	Corcelle-Mieslot
25166	Côtebrune
25177	Crosey-le-Grand
25178	Crosey-le-Petit
25181	Cubrial
25182	Cubry
25183	Cusance
25184	Cuse-et-Adrisans
25189	Dammartin-les-Templiers
25198	Désandans
25215	L'Écouvotte
25221	Esnans
25226	Étrappe

Code INSEE	Commune
25232	Faimbe
25242	Flagey-Rigney
25246	Fontaine-lès-Clerval
25247	Fontenelle-Montby
25249	Fontenotte
25251	Fourbanne
25261	Froidevaux
25264	Gémonval
25266	Geney
25269	Germondans
25273	Glamondans
25277	Gondenans-les-Moulins
25276	Gondenans-Montby
25279	Gouhelans
25290	La Grange
25298	Grosbois
25299	Guillon-les-Bains
25306	L'Hôpital-Saint-Lieffroy
25310	Huanne-Montmartin
25311	Hyémondans
25312	Hyèvre-Magny
25313	Hyèvre-Paroisse
25315	L'Isle-sur-le-Doubs
25323	Laissey
25324	Lanans
25327	Lanthenans
25341	Lomont-sur-Crête
25344	Longevelle-lès-Russey
25354	Luxiol
25365	Mancenans
25369	Marvelise
25372	Médière
25377	Mésandans
25382	Moncey
25384	Mondon
25385	Montagny-Servigney
25401	Montivernage
25408	Montussaint
25419	Nans
25430	Ollans
25431	Onans

Code INSEE	Commune
25436	Orve
25437	Osse
25439	Ougney-Douvot
25446	Passavant
25156	Pays-de-Clerval
25449	Péseux
25461	Pompierre-sur-Doubs
25465	Pont-les-Moulins
25468	Pouligney-Lusans
25470	La Prétière
25471	Provenchère
25472	Puessans
25474	Le Puy
25476	Rahon
25478	Randevillers
25479	Rang
25490	Rigney
25491	Rignosot
25492	Rillans
25496	Roche-lès-Clerval
25498	Rognon
25499	Romain
25503	Rosières-sur-Barbèche
25505	Rougemont
25506	Rougemontot
25508	Roulans
25516	Saint-Georges-Armont
25518	Saint-Hilaire
25520	Saint-Juan

Code INSEE	Commune
25529	Sancey
25538	Séchin
25544	Servin
25546	Silley-Bléfond
25552	Sourans
25553	Soye
25554	Surmont
25556	Tallans
25563	Thurey-le-Mont
25566	La Tour-de-Sçay
25567	Tournans
25572	Trouvans
25574	Uzelle
25579	Val-de-Roulans
25582	Valleroy
25583	Valonne
25590	Vaudrivillers
25595	Vellerot-lès-Belvoir
25597	Vellevans
25599	Vennans
25602	Vergranne
25604	Verne
25607	Vernois-lès-Belvoir
25613	Viéthorey
25624	Villers-Grélot
25626	Villers-Saint-Martin
25629	Voillans
25635	Vyt-lès-Belvoir

## Annexe 4 : Liste des sigles et des abréviations

<b>ADEME</b> : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>AMI</b> : Appel à Manifestation d'intérêt
<b>ANPP</b> : Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays
<b>ANS</b> : Agence Nationale du Sport
<b>AOM</b> : Autorité Organisatrice de la Mobilité
<b>API 25</b> : Association Patrimoine Insertion
<b>ARS</b> : Agence Régionale de Santé
<b>CAF</b> : Caisse d'Allocations Familiales
<b>CC</b> : Communauté de Communes
<b>CC2VV</b> : Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes
<b>CCDB</b> : Communauté de Communes Doubs Baumoises
<b>CCPSB</b> : Communauté de Communes du pays de Sancey Belleherbe
<b>CEE</b> : Certificat d'Economie d'Energie
<b>CEP</b> : Conseiller en Energie Partagé
<b>CLS</b> : Contrat Local en Santé
<b>CMA</b> : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
<b>CPTS</b> : Communauté Professionnelle Territoriale en Santé
<b>CRPF</b> : Comité Régional de la Propriété Forestière
<b>CRR</b> : Dispositif régional Centralités Rurales en Région
<b>CRTE</b> : Contrat de Relance et de Transition Ecologique
<b>DETR</b> : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
<b>DRAC</b> : Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>DREAL</b> : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>DSIL</b> : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
<b>EnR</b> : Energies Renouvelables
<b>FEADER</b> : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>FEDER</b> : Fonds Européen de Développement Régional
<b>FIBOIS</b> : Interprofession régionale de la filière forêt-bois
<b>FSE</b> : Fond Social Européen
<b>GAL</b> : Groupe d'Action Locale
<b>GES</b> : Gaz à Effet de Serre
<b>LEADER</b> : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rural
<b>MEBFC</b> : Maison de l'Environnement Bourgogne Franche Comté
<b>MHD</b> : Maison de l'Habitat du Doubs
<b>OPAH</b> : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>ORT</b> : Opération de Revitalisation de Territoire
<b>PETR</b> : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
<b>PNR</b> : Parc Naturel Régional (ici Doubs Horloger)
<b>SCoT</b> : Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SDAGE</b> : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SRADDET</b> : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
<b>SYDED</b> : Syndicat d'Energies du Doubs
<b>TACCT</b> : outil Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires
<b>TADOU</b> : Transport à la Demande du Doubs central
<b>TEPCV</b> : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
<b>TEPOS</b> : Territoire à Energie Positive
<b>URACOFOR</b> : Union Régionale des Communes Forestières
<b>ZAN</b> : Zéro Artificialisation Nette
<b>ZEN</b> : Zéro Emission Nette